

ACTES



QUELS PROJETS AGRICOLES DÉVELOPPER SUR NOS TERRITOIRES POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES ?

**Echange autour des actions
des Parcs sur l'agriculture et
l'environnement**

Séminaire technique des 12 et 13 mai 2011



QUELS PROJETS AGRICOLES DÉVELOPPER SUR NOS TERRITOIRES POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES ?

Echange autour des actions des Parcs sur l'agriculture et l'environnement

Contact : France Drugmant
Chargée de mission agriculture
à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France
Pôle patrimoine et développement durable

E-mail : fdrugmant@parcs-naturels-regionaux.fr
Tél . : 01 44 90 86 20

Diffusion juin 2011

TABLE DES MATIERES

Resumé	6
Introduction.....	8
Objectifs du travail réalisé.....	10
Présentation des résultats de l'inventaire agriculture et environnement	11
Les actions et positionnements récents ou en cours portés par la Fédération sur l'agriculture	18
Comment organiser l'espace pour répondre aux nouveaux défis d'une agriculture multifonctionnelle ?	20
Quels systèmes de production et pratiques durables faut-il encourager ? Comment les valoriser ? L'exemple du Pilat	25
Débat	28
Restitution des ateliers.....	29
Les défis environnementaux et alimentaires de l'agriculture. Quelle agriculture pour demain ? ...	33
Débat : quelles pistes de travail pour une agriculture qui préserve les ressources naturelles ? Quels choix politiques cela implique sur les territoires ? Et quels partenariats ?	37
Après avoir identifié les actions à mener, comment les inscrire dans les politiques ? Quels outils mettre en œuvre, faire évoluer ou inventer pour atteindre les objectifs ? Echanges avec les ministères et partenaires.....	45
Les mesures agro-environnementales	45
La Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) et la certification environnementale des exploitations agricoles (HQE).....	51
Perspectives de coopération entre les PNR et l'INRA.....	54
Les Plans Climat Energie Territoriaux (PCET).....	55
ClimAgri	56
Liste des participants	59
Sigles utilisés	63

Resumé

Le premier jour nous avons eu un panorama des actions menées par les Parcs dans le domaine de l'agriculture et de l'environnement suite à l'inventaire que Delphine Costomiris a réalisé ce semestre. Celui-ci montre la très grande diversité des actions des Parcs. Ceci nous conforte dans l'idée que les Parcs doivent continuer à investir le champ de l'expérimentation sur la biodiversité mais également sur les autres thèmes. Les exemples présentés dans l'atelier 2 que ce soit au niveau de l'expérimentation Haute valeur naturelle (HVN) ou sur les messicoles ou encore sur les MAET et BCAE, montrent combien cette innovation est importante et doit pousser aussi à faire évoluer la réglementation. HVN est apparu comme un outil séduisant car c'est une approche globale qui est progressive, reconnaît le travail de l'agriculture et donne une vision de la dynamique des milieux en lien avec les pratiques. Un engagement des Parcs nécessiterait cependant une volonté de l'Etat à s'engager dans ce dispositif proposé par l'Europe.

La question de l'énergie qui est de plus en plus présente dans les chartes, doit être davantage expérimentée avec un lien renforcé entre agronomes et spécialistes de l'énergie. L'atelier 1 nous a montré que le travail sur les éco-matériaux constitue une opportunité de diversification pour l'agriculture. Il faut cependant que l'agriculture sur cette question progresse en même temps que les artisans et qu'un marché se crée. L'exemple d'*Eco-pertica* montre qu'il est indispensable d'avoir un relais local. Sur la question du climat au travers des Plans climat-énergie territoriaux la prise de conscience de l'impact de l'agriculture et des actions à mener mériterait d'être renforcée au niveau de notre réseau. Une seule expérience pilote, celle de Normandie-Maine en est aux prémices. Il serait intéressant d'ici un an d'en faire connaître les premiers résultats et de voir comment notre réseau pourrait davantage s'emparer de cette question. On constate une difficulté de dépasser le cadre agricole, alors que la transversalité en matière d'énergie est indispensable.

L'agriculture doit également davantage investir le lien urbain-rural afin qu'il y une véritable coopération entre la ville et la campagne, notamment pour valoriser les circuits-courts.

Pour la suite de l'étude d'inventaire, il apparaît important de réfléchir à une approche plus transversale et de mieux appréhender la question des partenariats. Il a été souligné l'importance de valoriser ces expériences.

Régis Ambroise nous a présenté l'évolution de l'organisation spatiale et paysagère de l'agriculture depuis le 19ème siècle, montrant qu'on est passé de paysages à vocation multifonctionnelle vers des paysages de plus en plus simplifiés et "monofonctionnels" avec l'industrialisation de l'agriculture. Il nous faut réfléchir à une réorganisation voire une restructuration de ce paysage pour lui redonner des usages et fonctions multiples.

Michel Jabrin au travers de l'exemple du Parc du Pilat nous a montré comment ce territoire œuvre au développement d'une agriculture durable avec un vrai esprit collectif des démarches.

Il a également présenté le dispositif "périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels" (PAEN) dans l'atelier 1. Cet exemple et celui de la Zone agricole protégée (ZAP) en Caps et Marais d'Opale, montrent que le maintien de l'agriculture ne passe

plus par le seul développement local mais s'appuie de plus en plus sur la planification depuis l'inscription dans le plan de Parc jusqu'à la prise en compte dans les PLU, PLUI. Aujourd'hui on peut aller jusqu'à la parcelle avec des outils comme les ZAP et les PAEN. Encore faut-il qu'il y ait des agriculteurs, prêts à s'installer, c'est le travail d'anticipation des départs et reprises que nous a montré le Livradois-Forez.

Le vendredi, nous avons eu une très intéressante intervention de Philippe Pointereau sur l'avenir de l'agriculture. Dans les débats qui ont suivi sont notamment ressortis :

- l'intérêt de travailler avec les partenaires sur des sujets comme l'alimentation (enjeu où il existe un déficit de compétence) et l'énergie,
- le besoin d'améliorer la transversalité notamment entre écologues et agronomes, mais aussi entre agronomes et urbanistes, agronomes et spécialistes de l'énergie.
- Pourquoi le réseau des Parcs n'a-t-il pas un affichage plus fort sur le bio ? Nous aurions tout intérêt à connaître le poids de la bio dans les Parcs (croisement communes avec données du RGA)
- l'opportunité de s'inspirer des travaux réalisés dans d'autres pays européens et d'organiser des voyages d'études pour voir ce qui se fait ailleurs
- le rôle des Parcs comme laboratoire de l'alternatif (agro-écologie, agriculture bio, agro-foresterie...) et dans le conseil et l'animation territoriale (notamment sur la trame verte et bleue, les infrastructures agro-écologiques)
- le rôle crucial de la recherche, dans l'atelier 2 a été suggéré un travail de thèse sur le lien sur le lien entre arrêtés préfectoraux relatifs aux BCAE et l'histoire du paysage.
- le besoin de renforcer notre impact au niveau national sur l'agriculture, montrer davantage en quoi les Parcs sont différents et pèsent sur l'agriculture

L'avenir des MAE nous a été présenté par Rik Vandererven (MAAPRAT). A noter qu'il n'est pas prévu de règlement de transition pour 2014, mais des clauses de révision, et probablement pour celles qui se terminent un prolongation possible d'un an. Trois orientations pour les prochaines MAE :

- la continuité du dispositif
- étendre le dispositif au delà de Natura 2000
- élargir le dispositif à obligation de résultats (le réseau des Parcs est attendu pour faire des propositions).

Quant à HVE (Haute valeur environnementale) présentée par Bruno Josnin, c'est un processus de certification sans rémunération derrière (en tout cas pour le moment, à voir s'il sera possible de l'adosser au premier pilier de la PAC).

Pour conclure, Sarah Martin (ADEME) nous a présenté les PCET soulignant qu'une vingtaine de Parcs était impliqué dans le dispositif. L'outil Climagri, visant à réunir les partenaire d'un territoire autour des enjeux énergie et GES et à les aider à prendre des décisions, nous également été présenté. Une expérimentation a été menée sur 12 territoires différents, la restitution sera présentée le 16 septembre à Paris et une quarantaine de personnes seront proposées pour être formées au dispositif (à voir si un représentant de Parc pourrait l'être, avis aux amateurs). Parmi les 12 territoires retenus, il y avait le Parc de Normandie Maine dont l'expérience a été présentée dans l'atelier 1 du séminaire.

Introduction

Björn DESMET

Responsable du Bureau Ressources naturelles et Agriculture, Direction de l'Eau et de la biodiversité, MEDDTL

Je suis très heureux d'accueillir ce colloque dans la Salle des délibérations du Conseil Général de l'environnement et du développement durable, instance qui se préoccupe beaucoup des liens entre agriculture et environnement. Guy Besson, qui appartient à cette instance, finalise actuellement un rapport sur la place de l'agriculture dans les Parcs nationaux.

Je me réjouis en outre de recevoir une grande partie du réseau des Parcs naturels régionaux, en particulier son Directeur. La relation entre agriculture et environnement est pour nous essentielle : nous avons besoin de territoires d'observation tels que ceux que vous proposez et étudiez. Cette observation est essentielle car les enjeux de la relation entre agriculture et environnement sont croissants et les solutions que nous devons imaginer, en tant qu'administration publique et en tant que force de réflexion sur la future PAC mais aussi sur la construction des politiques publiques, sont fondamentales. Ainsi, le Ministère de l'Ecologie a-t-il participé, à travers un certain nombre de collaborations, à votre étude.

Certains exemples, tels que la MAE Prairies Fleuries, sont riches de sens. L'idée, aujourd'hui, est de les mettre en exergue. D'autres réflexions sont menées aujourd'hui, notamment sur la mise en œuvre de la Trame verte et bleue et sa place dans les documents d'urbanisme, sur la nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité, la PAC, etc. Il s'agit de sujets essentiels, dans lesquels l'innovation et l'invention de propositions telles que celles que vous élaborez aujourd'hui sont importantes.

Pierre WEICK

Directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF)

Je tiens à remercier le MEDDTL, l'ADEME, mais aussi le Ministère de l'Agriculture et la Caisse des Dépôts qui participent à nos travaux. Plus de 20 Parcs sont aujourd'hui représentés. Le sujet de ce colloque revêt depuis plusieurs années un caractère important au niveau des Parcs. Les Parcs ont développé de nombreuses expérimentations sur ce lien entre agriculture et environnement. Ils ont su allier ces deux aspects dans leurs démarches.

Ce thème est également un enjeu de société : comment répondre au souhait de produire plus et mieux tout en préservant la ressource naturelle ? Un hectare nourrissait deux Français en 1950. Il en nourrit quatre aujourd'hui et devra en nourrir six en 2050.

On parle aujourd'hui de délocalisation de l'agriculture comme on parle de délocalisation des activités industrielles. De nombreuses questions se posent sur cette agriculture consommatrice d'espace, qui s'hyperspécialise et qui évolue vers une agriculture sans agriculteurs voire sans territoires.

Ce thème est également actuel au moment où les questions d'alimentation de qualité et de santé se posent, où les questions de biodiversité sont débattues aux plans national, européen et international, et où la révision de la PAC donne l'occasion d'ouvrir un grand débat public sur l'avenir de l'agriculture en Europe. Un travail a déjà été mené sur ce sujet. L'objet de cette rencontre est de donner un certain nombre de perspectives et d'orientations en la matière, le rôle des Parcs étant notamment d'expérimenter et d'innover.

Il s'agit de parvenir à une agriculture qui prenne en compte l'environnement, le territoire, les hommes, c'est-à-dire à une agriculture de qualité, qui se préoccupe de notre santé. Le débat sera en outre élargi à d'autres thématiques.

L'agriculture est un élément essentiel des activités économique sur les Parcs. Les Parcs doivent continuer à se distinguer dans ce domaine et à garder une légitimité sur ce sujet Agriculture et Environnement. Nous allions ces deux notions au quotidien dans nos actions en nous demandant comment développer l'agriculture tout en préservant notre patrimoine naturel.

Objectifs du travail réalisé

Sarah MARTIN

**Ingénieur, Chargée des approches territoriales au sein du Service Agriculture et Forêts,
ADEME**

Je rappelle le contexte de notre action à l'ADEME. Le Service Agriculture et Forêts, créé en janvier 2010, compte une dizaine de collaborateurs, avec des relais dans toutes nos délégations régionales.

Notre stratégie, adoptée fin 2010, comprend cinq axes prioritaires :

- le changement climatique pour l'agriculture et la forêt (Adaptation et Atténuation) ;
- l'efficacité énergétique des exploitations agricoles ;
- la valorisation non alimentaire de la biomasse ;
- la gestion biologique des déchets ;
- les approches globales de l'environnement, analyses de cycles de vie, etc.

Nous avons défini quatre domaines complémentaires :

- la qualité des sols ;
- la pollution atmosphérique ;
- les déchets de l'agrofourmiture ;
- le management environnemental.

Les enjeux environnementaux sont très forts pour l'agriculture et la forêt. L'ADEME, compte tenu de ses moyens, a dû se restreindre aux sujets sur lesquels elle apporte une valeur ajoutée. Sa stratégie est une stratégie de relais ; le partenariat avec la Fédération des Parcs en est une illustration. Nous travaillons avec le maximum de partenaires pour les amener à se pencher sur ces thématiques environnementales.

Nous privilégions avant tout l'analyse globale : même si nous effectuons quelques focus, nous nous attachons toujours à prendre du recul, observer l'ensemble des impacts environnementaux et économiques, et à conserver un œil sur les interactions avec les autres secteurs d'activités et les enjeux locaux, nationaux, et mondiaux.

Nos interventions se traduisent dans trois dimensions :

- l'échelle territoriale, dans laquelle le partenariat avec les parcs est intéressant ;
- l'exploitation agricole ;
- l'échelle des filières.

Les objectifs du projet étaient de recenser les différentes actions des Parcs sur ce sujet Agriculture et Environnement. Il s'agissait également d'identifier le rôle de levier des Parcs en tant que territoires d'expérimentation pour faire évoluer les situations localement, et de valoriser les actions les plus pertinentes. Nous espérons aboutir à de nouveaux partenariats, sur les expérimentations les plus pertinentes, pour acquérir de la connaissance, mener de nouvelles actions innovantes, etc.

Présentation des résultats de l'inventaire agriculture et environnement

France DRUGMANT
Chargée de mission Agriculture, FPNRF

L'étude menée par Delphine Costomiris nous a donné l'occasion de redéployer la mission agricole sur des sujets plus larges que les circuits courts et de l'installation que nous avons davantage traités ces dernières années. Nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins sur cette question de l'agriculture. L'agriculture industrielle ne pourra pas perdurer en utilisant les ressources naturelles comme elle le fait aujourd'hui. Il est nécessaire de réfléchir à d'autres alternatives. Les Parcs sont de bons laboratoires de réflexion.

Delphine Costomiris a mené un travail d'inventaire auprès de presque tous les Parcs. Les fiches qu'elle a ainsi établies pourront être mises en commun. Il importera qu'elles puissent évoluer au fil du temps. Nous avons créé une plateforme d'échanges sur Internet, *agri-Parcs*, afin que l'information ne soit pas figée et puisse être mise à jour régulièrement.

L'étude, relativement courte (5 mois), a été menée sur les 46 Parcs. Ce travail n'est pas encore tout à fait terminé. L'idée était de dresser un état des lieux des actions, de valoriser les actions les plus innovantes afin qu'elles puissent être généralisées, et de préciser le rôle des Parcs, leur positionnement et les leviers d'actions possibles.

Delphine COSTOMIRIS
Chargée d'étude FPNRF

Mon étude, intitulée « Actions des Parcs naturels régionaux sur l'agriculture et l'environnement » portait sur tout ce qui touche à l'agriculture dans les actions des Parcs.

J'ai contacté les chargés de mission Agriculture, Espaces naturels et Energie des Parcs, soit au total 60 interlocuteurs pour près de 41 parcs.

J'ai réalisé 30 fiches, en cours de validation, ainsi que des tableaux thématiques sur les actions identifiées dans les 41 Parcs interrogés. Je n'ai commencé mon analyse que quelques jours avant ce colloque. Le contenu, très riche, méritera d'être approfondi.

.I Pratiques agricoles et systèmes de production

Cette thématique transversale s'inscrit dans le contexte de la PAC et du Grenelle de l'environnement. Sur les Parcs, nous retrouvons tous les types d'agricultures, compte tenu de la diversité des territoires. Il s'agit de promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement pour une gestion des ressources en lien avec les partenaires du monde agricole (Chambres, organismes techniques, etc.).

Beaucoup de Parcs ont élaboré un projet agricole territorial en lien avec ces partenaires.

L'agriculture occupe une place importante sur les territoires. Pour préserver les espaces naturels et les paysages tout en maintenant une activité économique sur les territoires, un soutien aux filières est nécessaire à travers des aspects économiques et sociaux (valorisation des productions, transformation, commercialisation, etc.).

Certains Parcs se sont engagés pour soutenir des systèmes de productions :

- agriculture biologique (diagnostics de conversion en Lorraine) ;
- lutte biologique intégrée (arboriculture, viticulture) ;
- pastoralisme sur des territoires avec enjeux de déprise agricole ;

- sylvopastoralisme (Grands Causses), agroforesterie (Perche) ;
- diversification (Vexin Français).

Une réflexion est menée avec les partenaires Chambres et instituts techniques pour promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sur des aspects techniques tels que la gestion des systèmes fourragers, la fertilisation, etc.

Les outils utilisés sont :

- MAEt ;
- bail environnemental (Brenne, Morvan) ;
- Marque Parc ;
- Concours (Eco-Trophée, Prairies fleuries, etc.)
- Certification (Haute Valeur Environnementale, etc.)

.II Préservation de la biodiversité et des milieux naturels

Cette thématique s'inscrit dans le contexte de la PAC, des MAEt, de la stratégie nationale pour la biodiversité, de la Trame Verte et Bleue, etc.

Les Parcs sont des territoires classés pour leur patrimoine naturel remarquable mais fragile.

Il s'agit de promouvoir des pratiques agricoles favorables à la biodiversité et au maintien des milieux naturels.

.1 Actions menées en faveur de la faune remarquable

Outre des actions de sensibilisation classique (espèces, habitat), certains Parcs mènent des actions innovantes pour impliquer les agriculteurs dans la préservation de ces espèces. Certains parcs sont impliqués dans le dispositif Agrifaune.

Sur certains territoires, la cohabitation des agriculteurs avec des espèces perçues comme nuisibles, telles que le loup ou le campagnol terrestre, peut être difficile. Les Parcs peuvent proposer des solutions aux agriculteurs.

.2 Actions menées en faveur de la préservation des espaces naturels (milieux agropastoraux et patrimoine arboré)

Le concours Prairies Fleuries est un outil efficace pour préserver les milieux.

De nombreux Parcs communiquent sur le lien entre qualité des prairies et qualité des produits (miel dans le Massif des Bauges, fromage dans le Parc des volcans d'Auvergne...).

Les outils mobilisés sont les suivants :

- MAEt, qui cependant ne concerne pas tous les sites ;
- le zonage Haute valeur naturelle (HVN) ;
- le Bail Environnemental,
- la Marque Parc (Brière, Massif des Bauges) ;
- les signes Officiels de Qualité (SOQ).

Une réflexion intéressante a été menée sur la nature des jachères sur les surfaces gelées, avec, par exemple, l'accompagnement financier de l'implantation des mélanges favorables à la faune sauvage ou aux pollinisateurs. Le Vexin français met ainsi en place des Contrats Jachères avec la Fédération de chasse.

Un travail innovant a été engagé par certains Parcs sur les plantes messicoles (inventaire des pratiques, cartographie, etc.).

.III Préservation de la biodiversité domestique

.1 Préservation de races locales à faible effectif

Certains Parcs sont impliqués dans la sélection ou les programmes génétiques en lien avec les centres de ressources régionaux. Ils peuvent également apporter un appui aux éleveurs ou aux syndicats de race.

Le Parc Armorique est ainsi animateur du Pôle Régional de conservation.

Ces races locales peuvent être valorisées par leur utilité (collecte des déchets par traction animale avec le cheval castillonnais).

Une réflexion est menée sur la valorisation économique de produits basés sur des races locales (viande, fromage ou lait).

.2 Préservation de variétés locales ou anciennes

Il s'agit de réaliser un inventaire de patrimoine fruitier ou légumier avec des communes et associations pour sensibiliser autour de ces variétés et les valoriser économiquement, notamment par une vente en circuit court (farine du Lubéron, pain du Livradois-Forez).

.IV Agriculture, climat et énergie

Les Parcs comprennent des territoires ruraux sur lesquels l'agriculture est responsable de 20 à 50 % des émissions de gaz à effet de serre. Certains Parcs sont impliqués dans les Plans Climat et Energie territoriaux en lien avec les collectivités locales. Le volet Agricole est plus ou moins développé selon les territoires. La thématique de l'énergie est fortement intégrée dans les nouvelles chartes des Parcs.

Il s'agit de favoriser les systèmes économes en énergie et de soutenir la production d'énergies renouvelables dans les exploitations, en lien avec des partenaires tels que l'ADEME, les CUMA, etc.

.1 Actions menées par les Parcs

.a Accompagnement des exploitations agricoles sur les enjeux énergétiques et climatiques

Des travaux sont menés sur la réduction des émissions de GES.

.b Economies d'énergie

Les parcs accompagnent les agriculteurs sur la réalisation de bilans énergétiques.

.c Valorisation énergétique de la biomasse

Le bois-énergie permet d'entretenir le patrimoine arboré de territoires bocagés ou forestiers. Les Parcs aident les agriculteurs à se structurer et à acquérir du matériel.

Les territoires ayant une orientation d'élevage s'interrogent souvent sur la méthanisation. Quelques projets sont nés avec l'appui du Parc, en Chartreuse par exemple.

.d Solaire et éolien

Le photovoltaïque a connu un fort engouement avec les incitations de l'Etat. Les Parcs ont souhaité encadrer le développement parfois anarchique des installations. Pour préserver la vocation agricole des terres, ils s'opposent aux projets aux sols. L'éolien peut également remettre en cause cette vocation.

.e Gestion des déchets agricoles

Certains Parcs accompagnent des initiatives sur des plateformes collectives de compostage ou s'impliquent pour organiser une collecte de déchets agricoles.

Il s'agit de raisonner à l'échelle de l'exploitation agricole pour favoriser son économie énergétique. Les Parcs sont favorables aux énergies renouvelables, mais certaines cultures à vocation énergétique peuvent avoir des impacts néfastes sur l'eau, les sols, la biodiversité et les paysages.

.f Filières de production d'éco-matériaux et promotion de l'utilisation des éco-matériaux

Divers Parcs sont impliqués sur le chanvre, le bois de construction, la paille de blé ou de lavande, la brique de terre, la laine de mouton. Il s'agit d'accompagner la structuration de filières sur les aspects logistiques, juridiques ou sur la valorisation des produits.

Ces actions seront encore plus nombreuses dans les années à venir. Les Parcs ont en effet inscrit cette thématique comme prioritaire.

.V Agriculture et préservation des paysages

.1 Contexte

Certains territoires de Parcs sont réellement emblématiques sur le paysage. Ils représentent un atout pour le territoire en termes de cadre de vie ou du développement économique et touristique. Néanmoins, certaines évolutions globales comme l'enfrichement, le recul du nombre d'agriculteurs ou l'agrandissement de fermes menacent ces territoires. Certains Parcs ont mis en place des chartes paysagères pour cadrer ces évolutions.

.2 Actions menées par les parcs

.a Préservation du patrimoine arboré traditionnel

L'entretien des haies est encouragé (concours annuel sur les haies dans le Perche, valorisation économique des haies avec le bois-énergie, etc.). Certains Parcs encouragent le classement des haies. D'autres réfléchissent à la qualité paysagère de sites à l'abandon.

.b Maintien d'un équilibre entre boisement et espaces ouverts

Il s'agit de maintenir des espaces ouverts en cas de déprise agricole, à l'aide de diagnostic, de cartographie, etc. Il faut maintenir une pression sur ces milieux par le pâturage de troupeaux ou par des moyens mécaniques. La gestion des boisements peut être cadrée par une charte forestière.

.c Intégration paysagère du bâti agricole, du vignoble

Certains Parcs apportent du conseil technique et promeuvent le bois local.

.d Agriculture péri-urbaine

Le Parc de Haute Vallée de Chevreuse a travaillé sur cet espace de transition, qui offre un paysage intéressant.

Les difficultés rencontrées par la filière élevage sur certains territoires peuvent entraîner un recul des prairies par l'enfrichement ou le retournement des prairies pour des cultures plus rentables.

.VI Foncier agricole et gestion de l'espace

.1 Contexte

Nous constatons un recul des terres agricoles, lié notamment à l'artificialisation ou à l'enfrichement. L'équivalent d'un département disparaît tous les 7 ans en France. L'aspect « Accès au foncier » peut freiner l'installation ou la transmission. Au cours des vingt dernières années, le nombre d'exploitations a été divisé par deux. Les agriculteurs ayant plus de 50 ans sont nombreux. Des questions se posent sur la transmission de leurs exploitations.

.2 Actions menées par les Parcs

.a Préserver le foncier agricole

Les parcs s'appuient sur les plans de Parcs, le Plan local d'urbanisme (PLU), le Schéma d'Aménagement et de Développement durable, etc. Ils sensibilisent les élus autour des enjeux du foncier des Parcs avec des ateliers, des réunions d'informations par secteur, etc.

.b Améliorer la structure foncière agricole

Les Parcs mènent des actions de sensibilisation sur des échanges de parcelles, l'accès aux parcelles, etc.

.c Faciliter l'accès au foncier et l'installation

Les Parcs peuvent s'associer à la SAFER pour repérer des terres à reprendre, sur un réseau d'agriculteurs-relais, sur des enquêtes menées directement auprès des agriculteurs sur l'avenir de leur exploitation.

D'une manière générale, les Parcs voient un réel levier d'actions dans le rôle des communes sur l'installation des agriculteurs. Les Parcs sont, d'une manière générale, conscients des enjeux liés au foncier.

.VII Agriculture et préservation de la ressource en eau

Certains Parcs sont très actifs sur ce sujet (animation de stages, participation aux programmes territoriaux, réalisation d'études, encouragement de pratiques agricoles soucieuses de l'environnement, appui technique ou financier aux aménagements).

.VIII Circuits courts et environnement

Une étude sur les circuits courts, en 2007, a mis en évidence la grande diversité des actions. Cette approche est avant tout économique, avec un soutien fort aux filières. Les enjeux environnementaux sont peu pris en compte. Les Parcs ne portent pas un regard systématique sur les pratiques agricoles, et disposent de peu d'outils pour déterminer si les circuits courts impliquent des pratiques environnementales. Ce travail permet de développer des politiques d'appui à l'installation en circuit courts. A travers les produits, il s'agit de valoriser les territoires et le maintien des paysages. La dimension identitaire est essentielle.

.IX Conclusion

Le lien agriculture-environnement est une thématique relativement récente. L'agriculture est un enjeu fort sur les territoires, à la croisée d'autres enjeux tels que la biodiversité, l'eau, les sols, les paysages, etc.

La diversité des territoires et des contextes locaux doit être prise en compte.

La force des Parcs est leur proximité avec le territoire et les acteurs locaux. Ils ont une mission d'expérimentation et d'innovation et doivent mener une réflexion transversale sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Des thématiques nouvelles, comme l'énergie ou le paysage et le foncier, apparaissent aujourd'hui et nécessitent des échanges.

.X Questions / réponses

Rik VANDERERVEN, Chef du BATA, MAAPRAT

Est-il envisagé de croiser ce catalogue d'actions avec ce qui relève de l'initiative privée, de l'implication des opérateurs économiques, de l'impact des politiques publiques, de la dynamique propre des Parcs, etc. ?

La thématique Agriculture-Environnement, à mon sens, n'est pas récente. Elle est prise en compte par les acteurs agricoles depuis plusieurs années, bien que les réponses ne satisfassent pas complètement les opérateurs environnementalistes.

Pierre WEICK

Il est vrai que dans cette analyse n'est pas présenté l'implication directe des Parcs dans la mise en œuvre de politiques publiques. Nous avons pu l'approcher au travers des fiches d'opérations, qui permettent de signaler à quels objectifs répond telle ou telle opération.

Delphine COSTOMIRIS

Un exemple de fiche figure dans le dossier qui vous a été remis.

Pierre WEICK

Le degré d'implication des Parcs est variable car ils associent plus ou moins d'acteurs dans la mise en œuvre des projets. Ils sont donc impliqués à des degrés divers, en tant qu'initiateurs, maîtres d'ouvrage, etc.

Rik VANDERERVEN

Vous n'avez pas mentionné l'axe 3 de la démarche *Leader*, totalement ancrée dans la logique des parcs.

France DRUGMANT

Nous sommes entrés dans l'étude par les thématiques Circuits Courts, Paysages, Foncier... conformément à la commande.

Ludovic LARBODIERE, Chargé de Mission Climat, MAAPRAT

Quels sont les moyens de valorisation et de capitalisation des expériences présentées ?

Pierre WEICK

Une plateforme, sur Internet, permet de valoriser ces travaux. La Fédération propose un centre de ressources capitalisant et valorisant les expériences innovantes mises en place dans les Parcs.

Philippe GIRARDIN, Président du Parc des Ballons des Vosges

Un énorme progrès doit être réalisé sur cette mise en commun d'expériences.

Il importe, par ailleurs, de distinguer les actions dont les Parcs sont réellement les initiateurs et débordent de la réglementation actuelle. Les Parcs ne se contentent pas, en effet, d'accompagner des projets.

Michel JABRIN, Chargé de mission Agriculture, Parc du Pilat

Il manque, dans cette présentation, un regard critique de la Fédération sur nos actions. Certaines actions représentent de réelles réussites, mais l'on tire également des leçons des échecs.

Par ailleurs, nous sommes souvent innovants dans des actions expérimentales. Se pose la question de la généralisation de ces actions. Dans les révisions de chartes, il ne faudra pas se limiter à de grandes idées mais bel et bien agir.

Lucien COMPTE, Chargé de mission Agriculture, Parc du Livradois-Forez

Une action conduite par un Parc peut durer jusqu'à dix ans. Au cours du temps, le Parc peut être initiateur, fédérateur, financeur, etc. La capitalisation des expériences est essentielle pour leur diffusion. Il s'agit d'améliorer toujours ce qui a été fait, sans le copier tel quel. Les expériences se conduisent dans le temps et doivent évoluer.

Pierre WEICK

La notion de transfert fait partir de la mission des Parcs. Il s'agit de conceptualiser une expérience et de mettre en place une méthode.

Nicolas SANAA, Chargé de mission Habitat et Urbanisme, FNPNR

Nous avons constaté une réelle faiblesse de l'articulation entre milieu urbain et milieu rural. Seuls quelques projets pilotes sur le rapprochement du monde agricole de la ville et des communautés d'agglomérations. Dans les filières courtes, on bute à ne pas travailler avec ces grosses structures, qui détiennent du foncier et pourraient le mettre à disposition. Les Parcs pourraient expérimenter davantage en la matière.

Les actions et positionnements récents ou en cours portés par la Fédération sur l'agriculture

Philippe GIRARDIN
Président du Parc naturel des Ballons des Vosges

Le manque de transfert et de valorisation est une véritable question pour demain.

L'évaluation de nos actions n'est pas encore suffisamment développée car nous manquons d'outils.

Nous devons jouer sur ce qui est transversal. Peu d'actions proposées portent sur les aspects sociaux, la relation à la ville, les emplois, etc.

Thierry MOUGEY
Chargé de mission Biodiversité et Gestion de l'espace, FPNRF

Un atelier, lors du Congrès des Parcs qui s'est tenu en octobre 2010 à Reims, portait sur l'agriculture et la biodiversité. J'en reprends les constats et interrogations.

- Lorsque des engagements environnementaux sont pris, a-t-on toujours la connaissance scientifique et technique, les outils, etc. ?
- Intégrer biodiversité et agriculture semble plus simple dans une approche territoriale que dans une approche « filières ».
- L'évaluation du lien agriculture/biodiversité n'est pas toujours aisée pour des raisons d'échelles de temps.
- Le rôle de la biodiversité dans le processus de production doit être un levier pour pérenniser la préservation de la biodiversité.
- La biodiversité comme un défi technologique à relever.
- A-t-on des éléments sur l'impact des engins agricoles sur le tassement des sols et sur la biodiversité ?
- En milieu agricole, comment peut-on anticiper la question du changement climatique et son impact sur la biodiversité ?
- La notion de services rendus par les agroécosystèmes nécessite d'être précisée et traduite en langage percutant. Un écueil pourrait être de ne raisonner que sur certains services et d'oublier les autres.
- Les marges de manœuvre des territoires dans l'évolution de l'occupation des sols, lorsque les politiques structurantes sont définies à une large échelle (européenne *via* la PCA, mondiale pour l'économie en général), sont difficiles à apprécier.

La Fédération a récemment produit une étude sur les MAET à obligation de résultat et une étude sur l'appui à la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue. Elle a participé à un travail sur la biodiversité et les signes de reconnaissance agricoles avec l'UICN.

Philippe MOUTET
Chargé de mission énergie, climat et architecture, FPNRF

Dès 2005, nous avons organisé une rencontre sur la relation Agriculture et Energie. En 2007, lors des 40 ans de la Fédération, un forum était consacré au changement climatique. Il en était ressorti qu'il s'agissait d'un domaine dans lequel le réseau des Parcs a une vraie légitimité. Dans les Parcs, nous sommes aujourd'hui à un moment charnière, avec les nouvelles chartes et la présence forte du climat et de l'énergie, le coût de l'énergie, la PAC, l'évolution du métier agricole, etc. Les Parcs ont un rôle d'accompagnement et de proposition à jouer.

Nicolas SANAA,
chargé de mission aménagement du territoire et culture, FPNRF

Nous avons produit deux documents. Avec *Avec le paysage*, il s'agissait de comprendre en quoi le paysage était source d'attractivité économique et de diversité pour les agriculteurs. Avec *Maîtrise de l'espace et chartes de Parcs*, nous expliquions comment, lors d'une révision de charte, prendre en compte la problématique agricole, la problématique énergétique et la problématique du paysage.

France DRUGMANT
Chargée de mission Agriculture, FPNRF

Nous avons travaillé, dans le cadre du réseau rural, sur les formes d'appui à l'installation des producteurs en circuits courts.

Trois stagiaires ont travaillé dans cinq Parcs. Nous avons organisé un séminaire en septembre 2010 et publié *Les circuits courts dans les parcs naturels régionaux, des pistes pour des installations durables*.

Nous avons également travaillé sur l'axe 5 du réseau rural (Mise en perspective des circuits de proximité avec les enjeux alimentaires pour mieux accompagner les territoires). Trois séminaires ont été organisés dans les Parcs du Pilat, du Lubéron et de la Brière, ainsi qu'un séminaire final.

Un CASDAR « Développer et organiser les circuits courts pour répondre aux attentes du territoires » est en cours. Ce CASDAR regroupe 28 partenaires. Ce projet allie à la fois les organisations agricoles, les Parcs et la recherche. Nous constatons une participation très active de tous les partenaires, avec une bonne complémentarité entre eux et un très bon partage de méthodes et de réflexion. Il est difficile de caractériser la demande de consommation. Nous aurons besoin de conforter cet aspect. L'implication des organismes nationaux doit encore être définie.

Philippe GIRARDIN

Nous avons également travaillé sur le positionnement des parcs par rapport à la Politique agricole commune. La PAC doit être territorialisée au minimum au niveau des exploitations. Nous souhaitons un verdissement du premier pilier de la PAC. La PAC doit s'orienter vers des mesures à obligation de résultat pour responsabiliser les agriculteurs. Il faut en outre pondérer par l'emploi les aides apportées.

Comment organiser l'espace pour répondre aux nouveaux défis d'une agriculture multifonctionnelle ?

Régis AMBROISE
Chargée de mission Paysages, MAAPRAT

Le powerpoint de cet intervention est disponibles sur <http://www.omnispace.fr/loccaterre> pour les abonnés ou sur demande.

Je souhaite, pour évoquer le futur, m'appuyer sur le passé.

.I XIX^e siècle



Fructification des Terres incultes et des Eaux vides de la France.



Fructification des montagnes arides, des terres incultes et repopulation des eaux de la France.

Le projet agronomique et paysager pour la France au XIX^e siècle

Au XIX^e siècle, après la révolution, il a fallu définir un projet enthousiasmant les Français : en agriculture, il s'agissait de donner la terre au paysan et de définir des projets agronomiques afin de produire. Une révolution culturelle est intervenue : pour donner aux Français envie de produire, l'harmonie des paysages devait refléter l'harmonie sociale et l'idée de pays de Cocagne. L'Ancien Régime avait laissé le territoire en déshérence : « *La France régénérée demande [à Napoléon] de recréer cette belle nature sur toute sa surface* ».

Le projet agronomique et paysager proposé à la société consiste à replanter des arbres, supprimer la jachère, développer la production, remettre des poissons dans les rivières,

réintroduire du gibier, etc. Il fallait « *joindre l'utile à l'agréable* ». C'est aujourd'hui cette image, qui s'est mise en place au XIX^e siècle, que vous défendez dans les Parcs.

Des primes d'honneurs récompensaient, dans les départements français, sur plans, les modèles paysans dont tous devaient s'inspirer. Par exemple des exploitations développant les prés-vergers, où l'on peut produire beaucoup sur un même espace (pommes, bois, et élevage) ont été mis en place à cette époque. Il a été constaté, dans le Plan de développement durable, il y a 15 ans, que ceux qui étaient restés dans ces logiques gagnaient autant que ceux qui s'étaient spécialisés. Les impressionnistes, tels que Camille Pissaro, ont reconnu et fait connaître dans leurs œuvres cette qualité paysagère qui a influencé notre conception du beau.

A cette époque, les paysans ne pouvaient mobiliser que les composantes naturelles du paysage

- le sol ;
- l'animal, élément essentiel de la polyculture élevage, qui a été sélectionné dans chaque région pour arriver à une grande diversité de races ;
- l'arbre, planté dans tous les paysages agricole selon des formes variées (haies, arbres isolés, pré-bois...), selon les régions ;
- l'eau qu'il fallait amener ou éliminer ou stocker ;,
- la pierre pour les chemins, les bâtisses les murs de soutènement ou de clôture.

Les ressources et l'énergie étaient alors presque exclusivement naturelles. Les pratiques agricoles ont complètement organisé ces composantes dans l'espace, de manière à faire vivre une population nombreuse.

Le paysage a donc été totalement aménagé selon quelques grands principes d'organisation :

- bocage à haies hautes
- bocage à haies basses ;
- bocage lithique ;
- openfields ;
- steppe ;
- marais ;
- combe ;
- vallée ;
- terrasse.

Il faut comprendre cette structuration de l'espace, quels sont les « murs porteurs », là où passent les « réseaux », les « cloisons » secondaires avant de transformer un territoire.

.II XX^e siècle

Au XX^e siècle, on a découvert le pétrole et le gaz, énergies fossiles, bon marché, qui ont pris le dessus sur toutes les énergies naturelles et anciennes. L'espace a été organisé au service de ces nouvelles énergies, dans les campagnes comme en ville. Il y a eu une cohérence entre le projet technique et le projet spatial.



une nouvelle organisation européenne pour la production et la distribution des produits pour l'agriculture

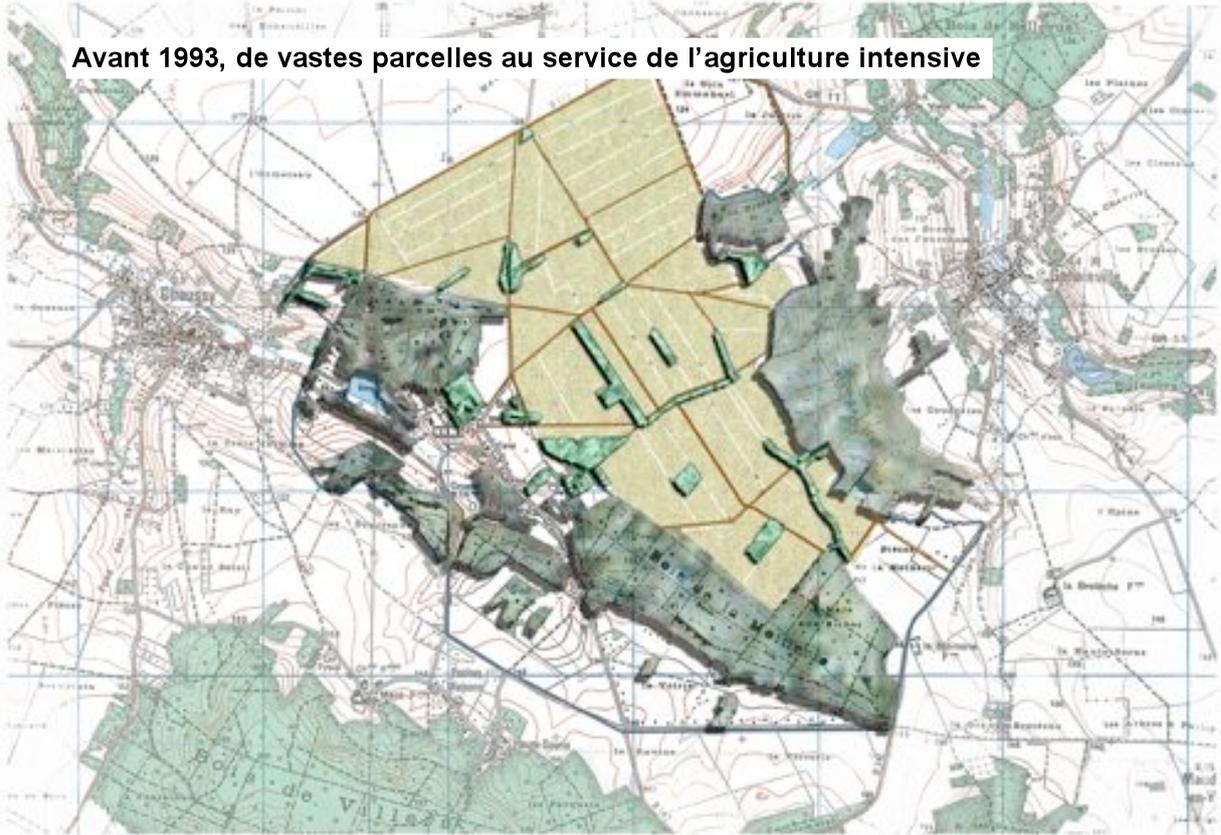


Cette innovation a d'abord été positive, améliorant le niveau de vie des agriculteurs. Elle a conduit aux remembrements et à la simplification des paysages et ainsi à leur banalisation avec la fin de la polyculture élevage et le développement de spécialisations régionales. Dans les régions où cette énergie ne pouvait pas s'exprimer aussi bien qu'ailleurs, dans l'impossibilité de procéder à des remembrements, l'on a assisté à la fin de l'agriculture et à la fermeture des paysages (déprise agricole et plantation forestière). Par la suite, nous avons assisté à une reconquête des campagnes par la ville, pour le logement et à un brouillage des limites entre urbain et rural. Il devenait possible de négliger la connaissance fine des potentiels naturels de chaque région puisqu'elle n'avait plus d'intérêt fonctionnel. Les premières alertes sont venues en observant les conséquences environnementales de ces systèmes de production. Plus récemment, l'augmentation des coûts du pétrole a fait prendre conscience du caractère non durable de ces ressources fossiles à l'origine de notre développement et oblige à une remise en question de ces modèles et donc des modèles d'organisation de l'espace.

.III XXI^e siècle

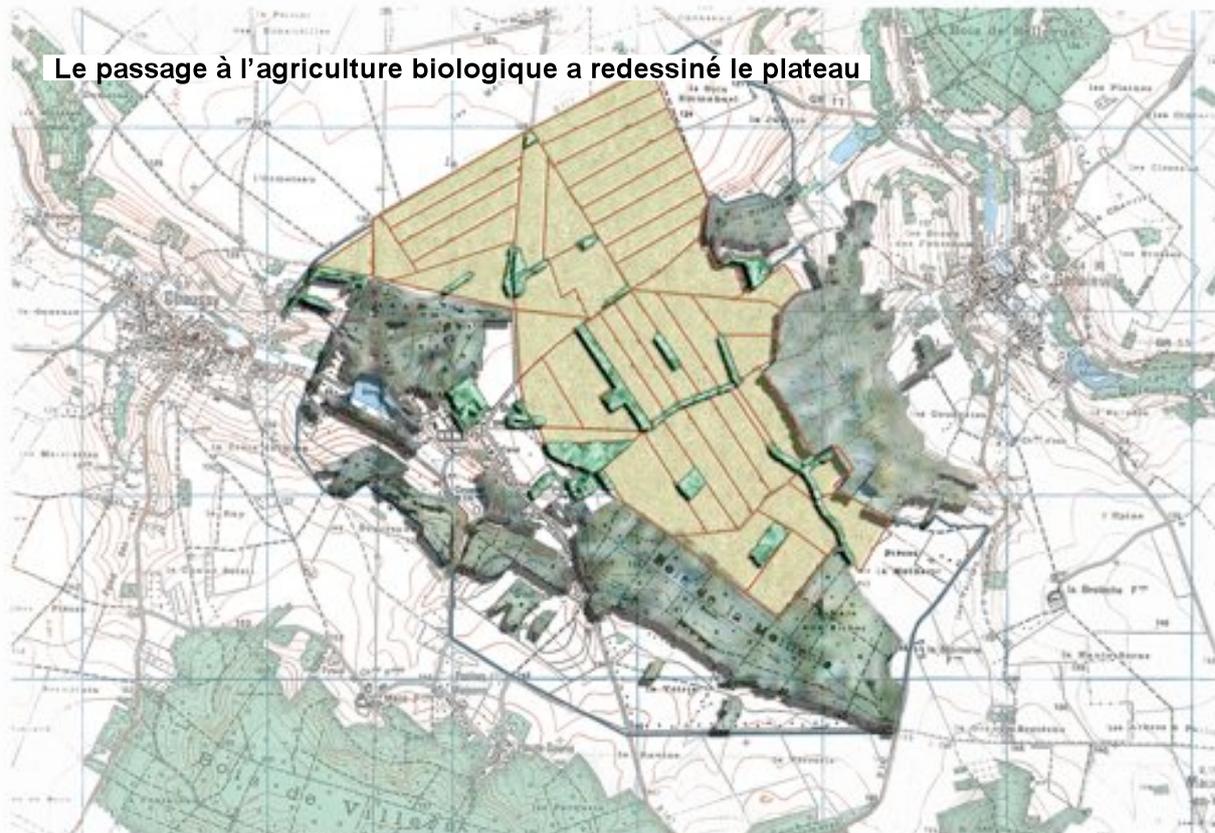
Dans le Parc du Vexin, la Bergerie de Villarceaux, domaine de 400 ha de cultures et 200 ha de forêts, a été racheté par la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'homme. Avant 1993, l'espace y avait été restructuré pour développer une agriculture intensive avec de grandes parcelles pour les céréales d'environ 40 ha et en y supprimant l'élevage.

Avant 1993, de vastes parcelles au service de l'agriculture intensive



Une réflexion y a été menée pour tester en grandeur nature ce que pourrait être une agriculture durable du XXI^e siècle dans une région de grandes cultures. Constatant les dégâts issus des systèmes de production trop spécialisés, les nouveaux fermiers ont choisi de se diriger vers une diversification des cultures et de se lancer dans l'agriculture biologique, sur des parcelles plus petites de 8 à 10 hectares. Il a fallu repenser l'organisation du parcellaire pour aller vers une agriculture plus durable du point de vue de la production, de l'environnement et de la société. Une réadaptation a été nécessaire pour mieux valoriser les potentiels agronomiques et installer des animaux en complément de la polyculture.

Le passage à l'agriculture biologique a redessiné le plateau



L'arbre a été réintroduit dans le système avec 9 kilomètres de haies déjà plantées pour qu'à terme chaque parcelle soit close, ce qui modifiera considérablement ce paysage ouvert. Les bosquets restants ont été intégrés dans les pâtures. Enfin, 60 ha ont été plantés cet hiver en agroforesterie. Parallèlement les bâtiments anciens ont été transformés en écocentre pour permettre l'accueil de groupes et trois chemins créés permettent la découverte de l'exploitation et des châteaux tout proche.

De cet exemple très particulier qui s'est donné les moyens de tenter d'aller au bout d'une démarche de développement durable, on peut souligner qu'une des premières actions mis en œuvre a été de transformer le paysage pour le mettre en adéquation avec l'objectif d'une agriculture productive, autonome par rapport aux énergies non renouvelables et ouverte à d'autres demandes sociales. Les systèmes d'agriculture durable et encore plus d'agriculture bio demandent une réorganisation de l'espace et des parcelles pour profiter des interrelations positives entre cultures annuelles, cultures pérennes, arbres et élevage. Une agriculture contribuant au développement durable des territoires demande également que l'espace soit restructuré, voire mis en scène, pour répondre aux demandes sociales en termes de qualité d'environnement, de loisirs et de cadre de vie. Ces objectifs peuvent se conforter mutuellement par l'attention qu'ils réclament de ce qui fait l'identité de chaque région, de ses potentiels, de son histoire et de sa géographie. Le XXI^e siècle devra être aussi cohérent que le fut le XX^e siècle qui se donna les moyens de mettre en place un espace correspondant à ses modèles de développement économique. Un développement durable des territoires et de leurs agriculture demande une importante réorganisation spatiale de chaque région de façon à permettre développement économique, reproductibilité des ressources naturelles et qualité du cadre de vie. Les approches paysagères s'appuyant sur l'expression des différents savoirs des populations sont de bonnes clés d'entrée pour y parvenir.

Quels systèmes de production et pratiques durables faut-il encourager ? Comment les valoriser ? L'exemple du Pilat

Michel JABRIN

Chargé de mission Agriculture au Parc du Pilat

Le territoire du Pilat se trouve au sud des départements de la Loire et du Rhône. Il compte 700 kilomètres carrés, en moyenne montagne, avec une partie sèche et une partie humide et une assez forte diversité de climats. Ce contexte géographique et climatique difficile donne un patrimoine riche et diversifié, mais très fragile, dans un contexte de pression urbaine forte (Lyon, Saint-Etienne, Vienne, Annonay), avec un passé industriel important, avec 2 millions d'habitants autour du Parc, pour un territoire en comptant 55 000. Sur les 26 000 actifs du territoire, plus de 50 % travaillent dans les villes alentour.

Il s'agit d'un territoire vivant, jeune, sur lequel la pression foncière est forte, et subissant de grosses mutations sociales. Le territoire accueille 1 600 entreprises avec quatre grands secteurs d'activités :

- l'activité industrielle, qui reste présente avec la métallurgie, l'agroalimentaire, le plastique, etc. ;
- la forêt et la filière bois,
- l'agriculture,
- le tourisme

Le nombre d'emplois sur le territoire est stable depuis 20 ans mais change de profile avec une perte des emplois des secteurs primaire et secondaire et un développement du tertiaire et particulier dans le domaine des services à la personne.

L'agriculture est une activité essentielle, très présente sur notre territoire, qui compte 1 500 chefs d'exploitations et 650 exploitations professionnelles. Leur niveau de qualification est élevé (ingénieurs, BTS). L'agriculture est très fortement organisée, collective, solidaire, avec des agriculteurs ayant une sensibilité environnementale élevée. L'agriculture est un véritable partenaire du Parc.

Les productions sont diversifiées, avec quatre filières principales :

- la production laitière bovine livrant à l'industrie (SODIAAL ET Guilloteau);
- la production caprine laitière ;
- la filière viti- et vinicole avec quatre AOC de Haut de gamme (Côte rôtie, Condrieu, Château-Grillet et Saint Joseph);
- l'arboriculture fruitière.

Existent également de nombreuses autres productions qui complètent l'assortiment pour le territoire (viande bovine et ovine, maraîchage, apiculture.....)

Nos agriculteurs ont une très forte compétence en termes de vente directe. 200 exploitations professionnelles pratiquent aujourd'hui de la vente directe en proportion variable.

L'agriculture, sur le Parc, est une agriculture de qualité au sens large, tant en termes de produits que de systèmes, alors que les conditions pédoclimatiques sont difficiles.

Cette agriculture est vivante et dynamique. Plus de 30 % des exploitants ont moins de 40 ans. L'agriculture joue un rôle majeur dans l'économie du territoire. L'agriculture a toujours été présente dans la préoccupation politique des élus du Parc.

Le Parc a été créé en 1974. La première phase a consisté en un développement agricole classique, jusqu'en 1990 avec la relance du vignoble de Condrieu, de la pomme du Pilat et de l'élevage caprin, *via* des aides à l'équipement, le développement agricole sur des modèles assez conventionnels.

Nous sommes ensuite revenus sur les fondamentaux et nous avons commencé à réfléchir sur l'agriculture durable et les systèmes innovants. Nous nous sommes alors investis dans les plans de développement durable, avec 40 exploitants volontaires, pour déterminer comment concilier l'efficacité économique, l'amélioration des impacts environnementaux et les aspects sociaux de l'agriculture. Nous avons été déçus que ces plans n'entrent pas dans une politique affirmée au niveau national. Nous n'avons néanmoins pas baissé les bras et nous avons mis en place les premières opérations locales environnementales, ce qui a confirmé le Parc comme l'opérateur reconnu pour les questions d'agri-environnement.



© Michel Jabrin , Vallée du Gier

La concertation avec l'ensemble des acteurs parties prenantes est essentielle. Le Comité paritaire pour l'agriculture, qui réunit les représentants du monde agricole, mais aussi les associations environnementales, les élus et les administrations, nous permet de travailler sur l'agriculture que nous souhaitons sur notre territoire.

Depuis 2000, nous avons affirmé ce projet d'agriculture durable avec ce développement de la concertation. Un texte inscrit dans la durée ce consensus sur le type d'agriculture souhaité : une agriculture vivante, dans des conditions de vie et de travail qui s'améliorent, en essayant d'approfondir la connaissance sur les impacts de notre agriculture sur l'environnement. Nous avons essayé de conduire des opérations pilotes sur la gestion des prairies humides,, l'utilisation des produits phytosanitaires, la gestion de l'irrigation à partir de retenues collinaires, etc.

Nous avons beaucoup travaillé sur les circuits courts, la vente directe, l'implication dans la gestion des milieux naturels, et toutes les questions ayant trait à la nature ordinaire.

Nous sommes aujourd'hui en pleine réflexion pour la révision de notre charte. La principale question est de déterminer comment généraliser à l'ensemble des exploitations toutes les expériences capitalisées localement.

Nous essaierons de défendre un fort ancrage territorial, avec des systèmes tenant avant tout compte des conditions, contraintes et ressources locales. Au-delà des paysages, se posent les questions de l'autonomie alimentaire, de l'implication dans la gestion des milieux, du développement de l'agriculture biologique, des AOC, etc. Nous souhaitons que 100 % des exploitations soient certifiées HVE à l'horizon de 2025. Il s'agit d'une réelle ambition politique.

Nous affichons également notre volonté de défendre le foncier agricole face à la pression urbaine. L'idée est de maintenir 100 % de la surface agricole. Nous accompagnerons le repérage des cessions pour faciliter les transmissions des exploitations. Nous sommes pilotes sur la mise en place d'un périmètre d'aménagement des espaces naturels et agricoles périurbains.

Nous encourageons le développement de zones agricoles protégées.

Nous travaillons sur la reconnaissance de la qualité des productions, avec le renforcement des AOC, l'ambition d'aller vers 40 % d'exploitations en agriculture biologique à l'horizon 2025, voire 80 % sur le secteur laitier. Nous apportons notre appui aux groupes locaux d'agriculteurs.

Nous favorisons le développement des circuits courts en les adossant aux compétences des filières longues.

Nous essayons de développer des systèmes en synergie, avec une covalorisation des produits locaux, en s'appuyant sur l'activité touristique et en collaborant avec les communautés d'agglomérations qui nous entourent. La notion de « panier de biens et de services » a été inscrite dans la stratégie du programme *Leader*.

Il est essentiel de conserver des systèmes solidaires. Les exploitations de taille très modeste ne peuvent pas fonctionner sans travail commun des agriculteurs. Le cadre concertatif, dans le Parc du Pilat, est très développé.

Le rôle du Parc est de travailler avec ses partenaires habituels (Chambre d'agriculture, syndicats agricoles, coopératives, etc.) afin d'insister sur l'agriculture biologique et HVE, de valoriser le métier d'agriculteur et de favoriser le transfert des expériences, pour que les agriculteurs soient des vrais contributeurs à la qualité.

Débat

Un intervenant

Le MAAPRAT a-t-il rédigé un support d'information sur ces sujets ?

Qu'est-ce qu'un panier de biens et de services ?

Régis AMBROISE

Des documents ont effectivement été produits, dont une série de plaquettes *Agriculture et Paysages*, dans le cadre d'un CASDAR. www.agriculture-et-paysage.fr. Nous proposons également sur ce site quatre cours sur les questions d'agriculture et de paysage. Un document vient d'être publié par le ministère sur le thème « Paysage et aménagement foncier agricole et forestier » disponible sur le site : agriculture.gouv.fr puis thématiques, environnement, paysage et architecture.

Le développement de l'agriculture, après-guerre, s'est fondé sur le concept du zonage, chaque zone n'ayant qu'une fonction. Il importe que chaque zone soit organisée de façon à proposer plusieurs usages différents. Nous aurons, dans un avenir proche, besoin de quatre fois notre planète pour nourrir la population mondiale, mais cette approche ne tient pas compte d'une multifonctionnalité possible de l'espace. Une parcelle principalement agricole peut également produire de l'eau propre, de la biodiversité, de l'énergie, du bois... De ce point de vue l'agroforesterie est un bon exemple qu'il est possible de produire plus (cultures, élevage, bois) et mieux (plus de biodiversité, eau plus propre, stockage du carbone...) avec moins d'intrants fossiles.

Michel JABRIN

Le panier de biens et de services est issu d'un travail avec des chercheurs de l'Université de Grenoble et de l'INRA sur la valorisation conjointe de produits et de services ancrés territorialement dans l'objectif de générer une plus-value sur les produits. A partir du moment où les produits se valorisent ensemble et s'appuient sur d'autres services, dans le cadre d'un environnement construit et préservé (l'écrin), avec une forte concertation entre les acteurs publics et privés, l'on améliore le développement d'un territoire. Nous proposons de traduire cette idée en termes de développement local.

Un travail de valorisation des recherches menées par Amédée Mollard et Bernard Pecqueur a été réalisé sous la forme d'un outil multi média (DVD et CDROM) qui permet d'approfondir la connaissance sur les résultats de ces travaux : "Le panier de biens et de services : un nouveau regard sur le développement des territoires"

Restitution des ateliers

.I Atelier 1 : Maintien d'une agriculture durable sur les territoires : approches foncière, paysagère et énergie-climat

Rapporteur : Odile PIERRE, Chargée de mission Développement, Parc Marais du Cotentin et du Bessin

Les powerpoints des interventions des ateliers sont disponibles sur <http://www.omnispace.fr/locaterre> pour les abonnés ou sur demande.

.1 Eco-matériaux

Il est ressorti de l'exemple du Perche l'intérêt d'une approche transversale et globale, de la production aux débouchés, qui permet une meilleure réussite du montage de la filière. La volonté d'une gestion de proximité, avec des investissements et coûts de transports limités, a été affichée d'emblée. La reproductibilité de la filière est privilégiée à une trop grande croissance. Il existe également une forte volonté d'accompagner des agriculteurs conventionnels vers une prise en compte de leur environnement par cette filière.

.2 Plan Climat Agricole de Basse Normandie - Maine

Le plan climat s'est fait par une entrée agricole et notamment par le biais de l'expérimentation Clim-Agri de l'ADEME. Cette action s'est inscrite dans un contexte régional favorable, avec le soutien de la Région et une forte implication des différents partenaires, dont la DRAAF pour le diagnostic. La volonté est aussi afficher de travailler sur les changements de production.

Il s'agit d'un projet très politique, incluant des partenaires à très haut niveau, et de ce fait très vulnérable. Ce projet est néanmoins en très bonne voie.

.3 Réseau installation foncier du Livradois Forez

Dans un contexte de déprise, les diagnostics fonciers et la révision des règlements de boisements ont fait ressortir un besoin d'accompagnement pour l'installation et le maintien d'exploitations. La mise en place du réseau a permis de constituer une base de données (suivis, installations) et de mettre en place différentes actions avec les communautés de communes, en fonction de leur besoin. Ce suivi, très lourd, est adapté aux communautés de communes.

Il faut souligner le retour le plus proche possible au niveau du terrain et l'implication très forte des élus locaux.

.4 La mise en œuvre d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) sur le parc des Caps et Marais d'Opale et d'un Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels (PAEN) dans le Pilat

Il faut un portage politique fort pour oser mettre une telle ZAP en place. Il s'agit d'un véritable outil pour résister à la pression urbaine une fois que les élus se l'approprient et se sentent ainsi « soulagés » de la pression..

Il existe, dans le PAEN, une réelle recherche de cohérence pour tous les enjeux et tous les partenaires.

Les expériences, sur cet atelier, étaient très diverses. L'importance d'une démarche territoriale adaptée, à la bonne échelle, que les agriculteurs pourraient s'approprier, au delà de leurs représentants, a été clairement soulignée. Les Parcs naturels régionaux commencent à s'approprier la dimension réglementaire par une entrée plus directe en matière d'urbanisme.

.II Atelier 2 : Prendre en compte les enjeux liés à la biodiversité

Rapporteur : Yolande DOLIER, Chargée de mission Agriculture, Parc Normandie-Maine

1. Réflexion sur l'utilisation de l'outil MAE

Il existe une diversité de traitement de l'éco-conditionnalité dans les départements. Comment la gérer ?

L'approche territoriale dans les Ballons des Vosges

Le dispositif d'expérimentation des MAET engage l'exploitation toute entière. Après 15 ans, 90 % des surfaces potentielles du Parc sont engagées. Le partenariat est très fort avec la Chambre d'agriculture, la Direction départementale des territoires (DDT) 68, etc. Les trois autres départements ne sont pas aussi dynamiques. Durant ces 15 ans, malgré la grande fluctuation des politiques publiques, le Parc est parvenu à aller dans la même direction et à se montrer efficace.

Animation et évaluation en lien avec Agrifaune dans le Parc du Verdon

Les idées sont assez anciennes. Le cahier des charges a été mis en place en 2007. En 2011, 14 contrats, portant sur 112 hectares, sont en place. Agrifaune a apporté un renfort de l'animation (20 à 30 jours d'animation par an) et un partenariat efficace pour le suivi et une bonne répartition des tâches entre la Chambre d'agriculture et le Parc. Les élus locaux se sont très bien approprié la démarche. La question est aujourd'hui de savoir si l'outil sera capable de dépasser les cinq années du programme.

Cette action a permis de réfléchir autrement, comme par exemple à la notion de capital que représente le sol.

Proposition d'une MAE bocage à obligation de résultats, Parc du Morvan

Le Parc du Morvan, en limite sur l'application de la mesure Herbes, souhaite une mesure spécifique Bocage permettant d'intégrer les haies, murets et mares, en appliquant une pondération en fonction de l'habitat et une graduation sur le montant de l'engagement en fonction du réel et du futur que l'agriculture s'engage à préserver ou restaurer. Le Parc craint néanmoins de mettre en place une usine à gaz et sollicite d'autres Parcs pour constituer un groupe de réflexion sur ce type de MAE.

2. Faut-il faire évoluer les normes locales et les BCAE ?

Le Parc des Caps et le Marais d'Opale a mené une étude sur les départements de son territoire et constaté une réelle diversité des obligations sur la largeur des haies, etc. ce qui a de fortes incidences sur le travail des agriculteurs. Ils ont donc estimé utile de prévoir des mesures nationales.

Nous nous sommes demandé si cette manière de considérer une haie dans un territoire donné était liée à l'histoire. Nous avons évoqué la possibilité de proposer à la recherche une étude

sur le lien entre l'expression actuelle de l'éco-conditionnalité et l'histoire agricole des territoires.

3. L'expérimentation Haute Valeur naturelle (HVN) du Vercors et Haut-Jura

Le Parc du Vercors a constaté que la HVN permettait un bon état des lieux et qu'il existait une biodiversité liée à l'agriculture.

Le Haut-Jura a dessiné un gradient de mosaïque paysagère.

Les autres Parcs ont manifesté un réel intérêt pour la méthode utilisée.

La fédération des Parcs nationaux participe à un projet CASDAR sur HVN, auquel les Pnr souhaiteraient participer.

4. Réflexion sur les plantes messicoles en Midi-Pyrénées

Il existe une forte émulation entre les cinq Parcs de Midi-Pyrénées.

Un problème pour atteindre les cibles visées.

La démarche concertée fonctionne bien. Les projets ne sont pas forcément menés tambour battant : le temps de la construction de la coopération est essentiel. Ce projet représente en outre un très bon marchepied pour se diriger vers d'autres projets fondamentaux sur le sol, l'eau, etc. Il est positif que les projets ne soient pas présentés totalement ficelés mais permettent encore à de nouveaux acteurs de s'impliquer. Les actions des parcs, malgré quelques discontinuités, démontrent leur capacité d'adaptabilité et de travail dans la durée.

Les propositions sont très adaptées aux contextes locaux et s'autoalimentent en se réadaptant au contexte local.

Il faut revendiquer le rôle de proposition réglementaire du Parc.

Un intervenant

Nous sommes à la recherche de méthodologie sur plusieurs sujets (HVN, éléments topographiques des structures écologiques, acceptation sociale des mesures, etc.). Nous butons sur un certain nombre d'innovations faute des bases suffisantes. Le rôle de la Fédération est essentiel sur ce sujet.

Michel JABRIN

Ne faudrait-il pas que la Fédération change de culture sur les MAE et passe d'une culture de moyens à une culture de résultats, beaucoup plus valorisante pour nous ? Nous aurions alors une stabilité des politiques.

France DRUGMANT

Lorsque nous avons proposé la MAE Prairies fleuries au Ministère, celui-ci a fait preuve d'une certaine méfiance. Notre rôle est aujourd'hui plutôt de proposer de transformer l'essai en dispositif plus solide. Nous ne pourrions néanmoins pas tout placer sous des mesures à

obligations de résultats. Il est très difficile, en termes de biodiversité, d'évaluer l'effet d'une action. Il importera de mener une réflexion sur ce constat.

Les défis environnementaux et alimentaires de l'agriculture. Quelle agriculture pour demain ?

Philippe POINTEREAU
Consultant, Solagro

La population ne mesure pas aujourd'hui l'ampleur de la situation actuelle et à venir au cours des trente prochaines années.

Il est toujours compliqué d'agir. Mais les Parcs représentent 12 % du territoire et une certaine masse financière. Si vous ne parvenez pas à vous faire entendre, qui portera vos revendications face aux lourdeurs de l'administration ? Avec une organisation transversale, il sera sans conteste possible d'agir plus vite et mieux.

SOLAGRO a conçu l'outil ClimAgri pour l'ADEME. Nous nous sommes beaucoup concentrés sur la mise en place de méthodes et d'outils permettant de gagner du temps et opérationnels.

La feuille de route est tracée ; il n'y a plus lieu de s'interroger. L'objectif de soutenir les systèmes agricoles à HVN a été décidé en 2003 à Kiev. Un autre objectif est de produire 23 % d'énergies renouvelables en 2020 et d'émettre 20 % de gaz à effet de serre en moins. Tous les textes existent : nous devons appliquer les décisions prises par les Etats et l'Union Européenne, sur l'environnement et l'énergie, sans nous interroger. SOLAGRO a travaillé, historiquement, à la fois sur l'énergie et l'agro-écologie.

.I Les principaux projets en cours

Nous avons eu la chance de travailler pour le Centre commun de recherche de la Commission Européenne sur les zones agricoles HVN, l'abandon des terres agricoles et la définition des zones rurales (2006-2009).

Nous avons travaillé, de 2007 à 2009, sur l'expertise pour l'Agence européenne de l'environnement sur les indicateurs IRENA.

Depuis 2009 et jusqu'en 2012, nous travaillons sur la mise en place d'indicateurs de biodiversité en agriculture (projet européen de recherche BioBio).

Depuis 2010 et jusqu'en 2013, nous travaillons sur la mise en place de bioraffineries dans le cadre du projet européen de recherche Biocore.

Nous travaillons également, sur cette même période, sur un projet de réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES dans les exploitations agricoles. L'agriculture émet aujourd'hui 20 % des GES. L'exonération des taxes sur le gasoil agricole ne va pas dans le bon sens et coûte 800 millions d'euros par an. Le soutien aux agrocarburants est aussi très important.

Sur 2011-2012, nous travaillons sur le transfert de l'outil DIALECTE en Europe (Portugal, Espagne, Roumanie, Suisse). Il s'agit de produire autant avec trois à quatre fois moins de moyens.

Nous travaillons, enfin, sur un scénario à horizon 2050 pour une agriculture, une alimentation et une gestion des ressources durables. En décembre 2010, l'ADEME et le Ministère de l'agriculture ont lancé un appel d'offres sur les possibilités de diviser par quatre les émissions de GES dans l'agriculture. Nous menons ces deux études de front.

.II Le programme de recherche BioBio

L'objectif de ce programme est de développer et évaluer un ensemble d'indicateurs communs de biodiversité adaptés à l'agriculture. Nous nous assurerons que les indicateurs puissent être transférables à tous les Parcs. L'idée est de définir des indicateurs directs de biodiversité.

Nous souhaitons que ces indicateurs puissent s'intéresser à toute l'agriculture. Nous avons suivi les plantes à fleur, les vers de terre, les araignées et les abeilles et guêpes. Nous avons suivi 20 fermes par pays, 10 en bio et 10 en conventionnel. Le traitement des données sera achevé en juin 2012 et présenté lors d'une conférence, en Suisse.

.III Les apports méthodologiques sur la biodiversité

L'intérêt de travailler au niveau européen est de pouvoir bénéficier des transferts des méthodes validées dans d'autres pays. Ces démarches se déroulent en général sans difficulté.

Nous avons, depuis 1997, un partenariat avec avec le programme Ecopoints du Land de la Basse-Autriche.

Nous travaillons avec l'Université de Bonn, qui a mis en place un diagnostic biotique.

Nous travaillons depuis 2007 avec le Parc national des Cévennes sur une méthodologie basée sur les Infrastructures Agro-Ecologiques (IAE).

Nous sommes, depuis 2009, impliqués dans le projet de mise en place d'un indicateur « plantes messicoles » avec SupAgro Florac, l'INRA, l'Adasea du Gers et le Conservatoire botanique national des Pyrénées et Midi-Pyrénées (CBNPMP).

.IV Préalable

Prévoir le futur, c'est comprendre le passé ; Nietzsche disait « *L'homme du futur est celui qui a la plus longue mémoire* ».

Les indicateurs ne font pas tout : « *Ce qui compte ne peut pas toujours être compté et ce qui peut être compté ne compte pas forcément* » (Einstein).

.V Les enjeux pour 2050

Les principaux enjeux sont les suivants :

- la gestion des ressources (flux de biomasse) ;
- la relocalisation de la production d'énergies fossiles, avec la question du nucléaire, que la France refuse catégoriquement d'abandonner ;
- la relocalisation de la production agricole près des centres de consommation ;
- le manque de terres agricoles ;
- la requalification des zones urbaines, dont l'emprise ne cesse d'augmenter, afin de pouvoir y produire des ressources ;
- la consommation de viande et de lait, première production française, dont la production pose problème en termes de surfaces ;
- le redéploiement des légumineuses, alors que la luzerne, pourtant essentielle, a été littéralement anéantie.

- Au final, il s'agit de produire autant avec trois à quatre fois moins d'intrants; un vrai challenge pour l'agronomie.

.VI Greenwashing

La tendance est aujourd'hui au *greenwashing*, qui consiste à donner une image écologiquement responsable à un produit au travers d'une publicité « verte » plus que par des pratiques réellement écologiques. Ainsi, certaines publicités pour du jambon mettent en avant un vaste pré pour promouvoir leur produit. Des poivrons espagnols intensifs, produits sous serre sont vendus comme étant peu émetteurs de CO₂, alors qu'ils répondent simplement à la réglementation et qu'il n'est pas pris en compte les émissions indirectes. Un contexte difficile pour l'avenir.

La population française augmentera encore de 7 millions d'habitants d'ici à 2050. Nous perdons l'équivalent d'un département en surfaces agricoles tous les trois ans. Nous perdons également des espaces boisés. De nombreuses terres sont de plus qualifiées comme étant urbanisables dans les PLU et disparaîtront donc d'ici à 2050.

Les rendements agricoles stagnent et les stocks de poissons s'effondrent.

La France importe pour 8,4 millions d'hectares et exporte pour 7 millions d'hectares de biomasse. Le solde est donc négatif de 1,4 millions d'hectare.

La France va de plus connaître une demande croissante des usages non alimentaires de la biomasse (énergie, chimie, matériaux).

Nous devons faire face à des contraintes environnementales de plus en plus fortes, à commencer par l'eau, première cause de la réduction de la production agricole. L'Espagne, ainsi, est totalement dépendante de l'irrigation.

L'augmentation de la population est essentiellement liée à la natalité. Cependant, certains territoires se vident et la demande augmente sur des territoires qui vont alors subir une pression terrible. Le moteur du système, en France, est la maison individuelle, qui consomme 40 fois plus de surface que l'habitat collectif. Il faut aujourd'hui créer un mythe du petit collectif, qui donnerait envie aux Français de s'y installer.

La perte de terres agricoles est aujourd'hui essentiellement le fait de l'artificialisation. Elle est de 100 000 hectares en moyenne par an depuis 1960. Depuis le pic de 1960 avec 34,5 millions d'hectares de SAU, la France a perdu 5 millions d'hectares, principalement en artificialisation. La forêt a cessé de croître (en fait la balance entre boisement et défrichement) depuis 2007 montrant bien la pression qui s'exerce sur l'usage du sol.

La surface agricole par habitant est aujourd'hui en diminution constante. La France devra importer massivement si elle ne trouve aucune autre solution (modifier le régime alimentaire – 80 % des sols sont consacrés à la production animale, économiser les pertes).

80 % des sols sont consacrés à la production animale, dont 36 % de prairies naturelles, qu'il faudrait conserver pour des raisons de biodiversité, et 28 % de céréales autoconsommées et déchets (favoriser un régime plus végétarien).

Les rendements en céréales stagnent depuis 1998. Nous nous attendons à une baisse en 2011. Le pic de production atteint en 1992 en France ne sera vraisemblablement jamais égalé, la population s'accroissant plus vite que la production. Le poisson devra être remplacé. Il faudra compresser les consommations de lait et de protéines de viande. L'avenir de l'agriculture dépend de l'évolution de l'alimentation.

La France a perdu, entre 1970 et 2000, 68 % de ces surfaces agricoles à haute valeur naturelle (HVN) (prairies naturelles, vergers, étangs, etc.).

La HVN est caractérisée par des communautés d'oiseaux spécialistes menacés, dont elle permet le maintien. Plus le score de la zone est élevé, plus elle accueille des oiseaux

spécialistes. En outre, dans ces zones, les populations d'oiseaux communs agricoles se portent mieux.

64 % des parcelles agricoles situées en Natura 2000 sont classées en HVN. Et la majorité (92%) des prairies fleuries contractualisées et des populations de râle des genets (78%) sont aussi situés en zone HVN. Ces résultats sont à la fois encourageant puisqu'ils montrent que certains systèmes agricoles sont compatibles avec le maintien de la biodiversité.

Il existe deux approches complémentaires de la biodiversité. Une approche qualifiée de naturaliste portée par Natura 2000 et la protection des espèces et des habitats (approche patrimoniale) et une approche fonctionnelle qui s'intéresse à la lutte biologique, à la pollinisation à la conservation des ressources génétiques (approche par la ressource). L'intérêt des Parcs est sans doute de rechercher les manières de fédérer ces deux approches complémentaires.

Débat : quelles pistes de travail pour une agriculture qui préserve les ressources naturelles ? Quels choix politiques cela implique sur les territoires ? Et quels partenariats ?

Un intervenant

Quelle est votre analyse sur la réforme de la PAC ? Considérez-vous qu'il existe une marge de manœuvre accrue des territoires dans cette réforme ?

Philippe Pointereau

Le principe de subsidiarité a toujours été fort dans la PAC. La marge de manœuvre a également toujours été forte, mais elle n'est pas toujours utilisée. Il n'y a que très peu de contrôles en agriculture. Il ne sert à rien d'établir des règlements s'il n'y a pas de contrôles en aval.

Vouloir totalement libéraliser les marchés et supprimer les quotas laitiers est une aberration. Il n'y avait aucun intérêt à supprimer ces quotas, qui ne coûtaient rien. Il existait en outre une subsidiarité très forte en la matière, qui permettait de maintenir la production sur le territoire. Ce n'est pas le règlement, mais la volonté des Etats d'aller dans une direction ou une autre et d'utiliser tous les ressorts existants, qui fera la PAC.

La PAC est un élément de la politique agricole, qui dépend de nombreux autres facteurs (taxation du fioul, agrocarburants, ventes de terres agricoles, etc.). La PAC ne peut pas répondre aux enjeux de pertes de terres agricoles. La réforme n'apportera, à mon sens, pas de changements considérables. De nombreux événements se jouent en dehors de la PAC. La volonté des Etats est essentielle.

Mylène MAUREL, Chargée de mission Agriculture, Parc du Lubéron

Les enjeux mis en avant vont au-delà du secteur agricole. Nous travaillons beaucoup sur ce sujet au niveau du Parc. Il est intéressant de rassembler, sur un même objectif, des partenaires qui n'imaginaient pas travailler ensemble. Comment, au niveau des Parcs, amorcer une dynamique autour de ces grands enjeux ? Le projet CASDAR mené sur les circuits courts pourrait être une voie et permettrait d'avoir un affichage national sur ces enjeux agriculture, alimentation, énergie, etc.

Philippe POINTEREAU

Votre réseau de Parcs doit s'organiser en transversalité et en capitalisation. Cela demande un certain travail. Plus vous communiquerez, plus l'on vous sollicitera.

Michel JABRIN

Il a été question de diversité fonctionnelle et naturelle. Il est essentiel de favoriser le dialogue entre le milieu naturaliste et le milieu agricole. Dans le cadre de Natura 2000, aujourd'hui, des agriculteurs formulent aujourd'hui des propositions tout à fait positives.

Nous nous interrogeons, localement, sur ce que nous pourrions saisir pour avancer localement sur des choix qui nous dépassent et sur lesquels nous n'avons aucune prise.

Philippe POINTEREAU

Sur l'énergie, tout est faisable pour peu que les Elus en aient l'envie. Rien n'empêche de créer des coopératives locales. Les Elus peuvent mettre en avant certains sujets. Vous avez montré, avec la MAE Prairies fleuries, que vous pouviez peser sur certaines mesures environnementales.

Il n'y a aujourd'hui que très peu de propositions sur l'énergie. Il serait complexe de bâtir une MAE Energie, mais vous pouvez être une force de propositions sur d'autres domaines.

France DRUGMANT

Il existe un vrai potentiel sur l'énergie, mais nous souffrons d'un réel manque de méthode.

Philippe POINTEREAU

Je vous invite à voyager et à découvrir d'autres expériences, afin de constater que certaines choses sont possibles ailleurs et pourraient l'être sur vos territoires. Ces voyages sont réellement payants. Les expériences étrangères ne sont jamais transférables en tant que telles, mais peuvent vous inspirer.

Il faut avant tout parvenir à décider les Elus à accepter de prendre des risques.

Les Parcs doivent progressivement capitaliser des compétences techniques, qu'ils risquent relativement peu de perdre par des départs de personnel, les évolutions advenant souvent entre Parcs.

France DRUGMANT

Le CASDAR LOCATERRE a permis de renforcer la coopération entre les Parcs et les Chambres.

Wilfrid Combadière, chargé de mission agriculture du Parc Loire Anjou Touraine

Il a été très intéressant de travailler avec les chambres sur le sujet de l'alimentation, sur lequel nous débutions tous. Nous avons donc recherché, ensemble, des solutions, dans le cadre d'un vrai partenariat.

Sur les sujets agricoles, en revanche, les limites sont déjà en place.

Les appels d'offres des DRAAF sur l'offre alimentaire témoignent de ce manque de connaissances sur l'alimentation. Elles peinent aujourd'hui à trouver des projets pertinents, documentés et concertés sur les sujets alimentaires.

France DRUGMANT

Nous rejoignons là les questions de santé publique et de culture à développer.

Mylène MAUREL

Nous touchons aussi aux relocalisations de l'agriculture. Ce fil permet de re-dérouler un certain nombre de thématiques.

Philippe Girardin, Président du Parc des Ballons des Vosges

Les Allemands forment depuis 10 ans des «écotrophologues», ayant des capacités en écologie, agronomie et en nutrition. Les Hollandais et les Anglais font aujourd'hui de même. Nous avons aujourd'hui plusieurs années de retard en la matière.

Philippe POINTEREAU

La Marque Parc est un atout et une réelle base sur laquelle débiter vos travaux. Vous avez besoin de l'apport des nutritionnistes pour déblayer ce terrain. Les aspects culinaires devront également être pris en compte.

La règle des 5 P (pays, paysages, paysans, produits, plats) est une base incontournable. Il ne sert à rien de produire si les produits ne sont pas consommés.

Yolande DOLIER

Il existe une forte discontinuité entre les produits AOC, bio (SIQO) et la demande de qualité vue par la restauration collective. Ces produits ne sont pas proposés dans les cantines.

Entre la biodiversité naturelle et la biodiversité fonctionnelle, il doit exister une qualité admissible en restauration collective.

Philippe POINTEREAU

Proposer ces produits en restauration collective, c'est comme sortir du nucléaire : c'est impressionnant et il est difficile de faire changer les choses. Il y a certes un coût, mais cela dépend de la volonté de la commune et de ses richesses.

Yolande DOLIER

Il existe des expérimentations. Mais si la Chambre d'agriculture définit la qualité un jour, nous serons nivelés par le bas et nous ne pourrons plus proposer mieux en restauration collective.

Michel JABRIN

Nous travaillons avec la ville de Saint-Etienne sur 150 écoles, avec Avenance, avec 60 % de produits bio locaux. La Chambre d'Agriculture est entrée dans la démarche.

Un intervenant

La restauration scolaire pose la question de la qualité des produits. Le local doit être privilégié, mais il doit être de qualité.

Philippe POINTEREAU

Le bio est mis en avant par le Grenelle. Nous pouvons également favoriser les AOC, les marques Parcs, etc., également garantes de la qualité.

Un travail de l'ADEME est en cours sur les gains en GES des circuits courts. Globalement, les circuits courts ne sont pas plus mauvais que les circuits longs. Ils pourraient être meilleurs, car le poids du consommateur est terrible dans la balance. Il est essentiel de prendre en compte cette thématique des transports.

S'agissant de la certification à haute valeur environnementale, il nous a été demandé d'observer comment les bio étaient certifiés HVE niveau 3. La voie A est basée sur 4 critères (pesticides, nitrates, irrigation et biodiversité) et la voie B est basée sur les IAE et le poids des intrants sur le chiffre d'affaires. Il est donc possible d'être certifié en A et non en B. Les bio pourront globalement être certifiés. Il se pose un problème concernant les pratiques d'irrigations.

Le curseur, à mon sens, est mal positionné sur la biodiversité, l'essentiel des points étant positionnés sur les IAE. Il est indispensable de diminuer la pondération donnée aux haies et aux lisières de bois. L'objectif du Grenelle est de baisser de 50 % le nombre de traitements aux pesticides des surfaces agricoles. Les objectifs de biodiversité peuvent être atteints.

Aujourd'hui, tous les indicateurs ne sont pas certifiés.

Le curseur, à mon sens, est mal positionné sur la biodiversité, l'essentiel des points étant positionnés sur les IEA.

La bio reste un bon cheval de bataille. Nous pourrions nous demander pourquoi nous ne promovons pas, comme les Parcs italiens, le développement de la bio. L'efficacité énergétique est en général aussi bonne sur la bio, mais le niveau de production est plus faible. Tout le problème, à l'avenir, résidera dans la possibilité d'augmenter les rendements.

L'agroforesterie est aujourd'hui très à la mode, mais ses retombées ne sont pas à prévoir avant quarante ans.

L'association des variétés et des cultures me semble être la meilleure solution. Elle permet de produire plus qu'en cultivant les produits séparément.

Anne VIVIER, Chargée de mission Agriculture, Parc Lorraine

Certains agriculteurs ne sont pas prêts à changer de système. La bio souffre également de la concurrence des Indicateurs de fréquence des traitement (IFT) car ils estiment être déjà dans une démarche d'amélioration en réduisant leur usage de pesticide.

Vers qui se tourner pour mettre en place des programmes de recherche dans les Parcs ?

Philippe POINTEREAU

La production intégrée est extrêmement rare.

L'un des points positifs du Grenelle est qu'il a obligé toute l'administration française et la recherche à se lancer dans ce sujet. A l'INRA, certains chercheurs mènent des études très intéressantes.

Il est possible, aujourd'hui, de réduire les pesticides assez largement sans impacter les rendements.

Il y a également beaucoup à faire dans les non-labours.

La viticulture avance très vite. De nombreux vignobles et coopératives passent aujourd'hui à la bio.

Trouver les partenaires et les chercheurs nécessaires au développement de nouveaux projets est tout à fait envisageable.

Les AMAP se sont développées seules, en dehors de toute politique, comme une véritable traînée de poudre. Les citoyens font aujourd'hui parfois beaucoup plus que les politiques.

Dijon mène des essais aujourd'hui sur la non-utilisation d'herbicides. L'objectif de 50 % d'ici 2018 d'écophytos est largement atteignable.

Mylène MAUREL

Le sujet n'est pas tout blanc ou tout noir. Certains producteurs fermiers, sur notre territoire, font mieux que la bio. Il convient de ne pas être trop simpliste.

Philippe POINTEREAU

Il existe, au sein des territoires, une certaine homogénéité des systèmes : il est souvent difficile de pouvoir dire que la bio est meilleure.

L'essentiel, aujourd'hui, est la réduction des intrants et de la pollution à l'azote et aux pesticides.

Wilfrid COMBADIÈRE

Quelle est la place des Parcs dans HVE, qui ne prévoit pas de territorialisation ?

Qui conseillera un agriculteur sur la localisation des IAE ?

Qui certifiera les certificateurs sur tout ce qui tourne autour de l'agriculture intégrée ?

Philippe POINTEREAU

La certification repose sur une grille précise. Il s'agit de contrôle et non de conseil.

Un intervenant

Peut-on développer un conseil en amont de la certification ? Les délais affichés m'inquiètent.

Pour obtenir un conseil, nous devons avoir toutes les données pour travailler en amont de la certification. Je ne suis pas certain que nous y parvenions.

Philippe POINTEREAU

HVE est une grille de résultats et ne fournit pas les éléments permettant de comprendre le système de production. Il s'agit d'un outil dont l'intérêt est encore difficile à cerner. Il s'agit de comprendre la marge de manœuvre existant pour les productions dans votre parc.

Philippe GIRARDIN

Nous devons en outre intégrer la Trame Verte et Bleue.

Un intervenant

Il s'agit d'un préalable.

Mylène MAUREL

Nous sommes toujours dans une orientation de diminution du nombre d'exploitations, ce qui pose un certain nombre de questions sur l'emploi agricole. Existe-t-il des travaux sur ce sujet ?

Un intervenant

L'idée est que les agriculteurs maintiennent leur valeur ajoutée. Tous n'auront pas envie de produire du fromage outre le lait qu'ils produisent déjà. Nous sommes aujourd'hui dans une logique d'agrandissement et de mécanisation des exploitations.

Philippe GIRARDIN

Nos indicateurs, aujourd'hui, ne tiennent pas compte du nombre d'emplois.

Amédée MOLARD, INRA

Il faut se garder de simplifier trop le problème des actifs agricoles. La Confédération paysanne a montré que les petites fermes s'accroissent et que le nombre de pluriactifs s'accroît. La diversification des systèmes d'exploitation se développe très fortement aujourd'hui. Il faut se méfier du système statistique, très sectorialisé, qui nous empêche d'observer d'autres dimensions.

Yolande DOLIER

Nous avons peu d'éléments de comptabilisation des emplois de l'agriculture. Lors de l'ouverture d'une usine agroalimentaire, la création d'emplois est mise en avant. Faut-il maintenir beaucoup d'emplois dans une variété d'exploitations ou créer une usine de fabrication de pizzas ?

Un intervenant

Les régions sont notre principal financeur et partenaire. Quelle place prendront-elles pour nous soutenir dans le développement de ces systèmes ?

Un intervenant

Les régions vont aujourd'hui dans la même direction que nous.

Philippe POINTEREAU

Il est essentiel, d'un point de vue stratégique, de maintenir un minimum de tissu de transformation agroalimentaire.

France DRUGMANT

Que vous inspirent les notions d'approche naturaliste et d'approche d'agroécologie ?

Dominique CHAVY, Responsable Mission Patrimoine Naturel, Parc du Verdon

On revient au lien avec l'évaluation. Il est ressorti de l'atelier 2 que nous perdions le lien avec la biodiversité. Cela rejoint également la démarche HVE.

Philippe GIRARDIN

Je reste convaincu que nous devons accomplir de réels efforts de changement culturel. Il n'existe aucune transversalité au sein de nos propres équipes, ce qui est inquiétant. Je ne charge pas les naturalistes, mais j'estime que leur vision relève encore du siècle passé. La symbiose entre la ressource (pour nos agronomes) et le patrimoine (pour les naturalistes) n'est pas advenue. Les indicateurs sont élaborés soit par les naturalistes, soit par les agronomes. Ils ne répondent pas à la transversalité que nous recherchons.

France DRUGMANT

La Fédération doit également accomplir des efforts, notamment concernant son fonctionnement par commissions. L'agriculture se trouve à cheval sur trois commissions, développement économique et social, Biodiversité et gestion de l'espace, Aménagement du territoire.

Dominique CHAVY

Au Parc du Verdon, un diagnostic DIALECTE a été établi pour croiser les enjeux agronomiques et la biodiversité. Nous avons ajouté des indicateurs à la méthode DIALECTE pour mieux faire ressortir les aspects de biodiversité. Il me semble extrême d'affirmer que nous sommes restés sur une approche naturaliste passéiste. Il manque néanmoins un lien au niveau du sol, qui pourrait ainsi lier ressources et patrimoine. Peu de naturalistes travaillent aujourd'hui sur le sol. Cette piste pourrait être creusée.

Pierre CHATELON, Stagiaire au Ministère de l'Agriculture, Bureau des MAE

On oublie trop souvent que pour l'agriculteur, sa parcelle est son revenu. Sa réaction épidermique, lorsqu'on l'invite à conserver quelques plantes fleuries dans sa parcelle, est tout à fait compréhensible. Il convient de lui démontrer que son revenu n'en serait pas amenuisé. Il serait utile d'inclure le plus tôt possible les fédérations agricoles, afin de montrer que les innovations et les progrès en matière d'environnement peuvent être soutenues par les agriculteurs et leur être bénéfiques, même économiquement.

Un intervenant

Nous ne comptons que très peu d'agro-écologues dans les parcs. Nous avons besoin d'outils pour avancer.

Un intervenant

Il y a, dans cette affaire, beaucoup de ressenti culturel. La symbiose et la transversalité sont aujourd'hui insuffisantes.

Thierry MOUGEY

Dans les Parcs, certains collaborateurs ont des profils de postes agroenvironnementaux. La Commission Biodiversité et Gestion de l'Espace de la Fédération a bien intégré ce lien. Dans de nombreux thèmes, nous sommes bien dans la liaison. Il existe néanmoins encore des marges de progrès. Nous sommes cependant l'un des réseaux qui établit le mieux ce lien.

Marc DOUSSIÈRE, chargé de mission agriculture au Parc du Verdon

Pour l'heure, les passerelles ne se sont pas encore naturellement mises en place. Nous avons la volonté de basculer sur une mission technique pour entrer davantage sur des questions de culture, de réseaux, d'échanges et d'évolution des mentalités.

Dans le Parc du Verdon, les mesures agroenvironnementales sont suivies par le Service Patrimoine naturel. Tout se passe très bien.

Lucien COMPTE, Chargé de mission Agriculture, Parc du Livradois Forez

Il ne faut pas oublier les approches économiques ayant trait à l'emploi notamment. L'important est la capacité à faire travailler des gens ensemble.

Mylène MAUREL

Au niveau des Parcs, il existe une réelle légitimité à rassembler les acteurs autour de la table, ce qui facilite la coopération.

Marie-Julie PARAYRE, Chargée de mission Agriculture, Gestion de l'espace, Parc du Haut-Languedoc

La valeur économique qu'on peut retirer de la biodiversité est essentielle dans le discours à tenir auprès des agriculteurs.

Stéphane ADAM, Coordination et Développement économique, FPNR

Il est essentiel de travailler plus en lien avec les régions sur leurs politiques, en termes de mutualisation, mais aussi en termes de stratégie régionale.

Mylène MAUREL

Nous avons développé, en région PACA, un travail inter-parcs sur le tourisme durable. Nous avons pu intégrer certains objectifs dans le plan régional de développement touristique.

Stéphane ADAM

La transversalité n'est pas seulement un atout, mais une exigence. Il sera essentiel de travailler mieux entre écologues et agronomes.

France DRUGMANT

Nous ne devons néanmoins pas nous limiter à ces deux acteurs.

Philippe POINTEREAU, en conclusion

Les Parcs ne doivent pas ignorer leur ancrage territorial, sans pour autant s'enfermer dedans. Ces territoires sont un atout essentiel. Les Parcs doivent réellement être des précurseurs sur certains projets. Les Marques Parcs ou les Prairies fleuries sont de réelles « pépites ».

Un véritable chantier devra être ouvert sur l'alimentation. Vous pourrez aller, sur ces sujets, plus loin et plus vite que les autres.

Enfin, les Parcs devront veiller à maintenir leurs compétences techniques et à cultiver les partenariats.

L'enjeu de la capitalisation est très important pour obtenir une reconnaissance.

Vous devrez encourager la formation et les voyages pour observer d'autres expériences.

Les Parcs sont véritablement des espaces à haute valeur naturelle. Ils devront se saisir de cette notion. Cette reconnaissance sera très importante sur le territoire.

Les « services écologiques » ont une connotation positive, mais ils permettent de masquer certaines réalités moins louables. Je n'ai ainsi jamais pu obtenir le coût des systèmes d'évacuation des pesticides ou encore des fermetures des systèmes d'irrigation pour pollution.

Après avoir identifié les actions à mener, comment les inscrire dans les politiques ? Quels outils mettre en œuvre, faire évoluer ou inventer pour atteindre les objectifs ?
Echanges avec les ministères et partenaires

Les mesures agro-environnementales

Rik VANDERERVEN

**Chef du Bureau des actions territoriales et agro-environnementales (BATA),
MAAPRAT**

.I Bref rappel sur les inflexions introduites dans la programmation actuelle 2007-2013

Il existe un historique important à analyser sur les mesures agro-environnementales. Reprenant les propos de Christian Deverre sociologue de l'INRA, il est intéressant de constater qu'en 20 ans, nous avons observé une succession d'outils (article 19, OLAE, OGAF, CTE, CAD MAE 1, MAE 2, etc.).

Les cibles ont en outre changé en permanence, à l'échelle de l'exploitation ou du territoire, en confettis, logiques à la parcelle, logiques système.

A cela s'ajoute la « valse » des acteurs de la gouvernance (acteurs locaux, OPA, associations environnementalistes, etc.).

Cette « valse à plusieurs temps » a des conséquences importantes :

- difficultés de lisibilité ;
- insécurité sur la durée des contrats et leur pérennité, sur des enjeux pourtant à long terme ;
- volatilité des agents ;
- faible capitalisation ;
- obsession de la contrôlabilité des engagements.

Il est difficile, au total, d'y voir clair, alors qu'en outre les positionnements politiques ne sont pas stables.

Cependant, des changements intéressants sont intervenus pour la programmation actuelle :

- On a tenté de reconstruire des outils en réponse à la pression environnementale.
- Les priorités nationales et les ciblage sont mieux définis.
- Il existe une cohérence nationale, mais une très forte subsidiarité est laissée aux régions (MAET).
- Les acteurs locaux, dont les Parcs, ont retrouvé ou trouvé toute leur place pour rapport au MAET.

En parallèle, l'accompagnement économique *via* la PAC a évolué :

- aides compensatoires ;

- conditionnalité ;
- BCAE ;
- bilan de santé ;
- nouveaux défis ;
- renforcement de la politique en zone défavorisée ;
- prise en compte de la demande sociétale en matière d'environnement.

.II Le cadre actuel

Les outils actuels relèvent du règlement de développement rural. La question de la territorialisation a été mieux prise en compte que dans la programmation précédente.

L'ICHN permet de compenser les différentiels de revenus.

Au niveau du soutien agro-environnemental, il existe plusieurs dispositifs :

- les mesures du socle national (PHAE, MAE rotationnelle, etc.) ;
- les mesures du volet territorial dont le cahier des charges et le pilotage sont nationaux (CAB (*conversion à l'agriculture biologique*), SFEI (*Système fourrager économe en intrants*), PRM (*Protection des races menacées*), PRV (*protection des ressources végétales*), etc.) ;
- les mesures du volet territorial dont l'ouverture et la construction appartiennent à l'échelon régional (MAET).

Il existe toujours une dualité entre soutien économique et soutien environnemental. Ces distinctions peuvent s'appliquer aux MAE d'entrée de gamme (PHAE, MAE rotationnelle) ou aux MAE exigeantes (soit système – CAB, SFEI, soit à l'échelle des parcelles – MAET).

Les MAE ont un double objectif :

- le financement du maintien de pratiques agro-environnementales réputées favorables à l'environnement ;
- la modification des pratiques culturales pour reconquérir de la qualité.

En 2009, 20 % des MAE étaient engagées dans un territoire de Parc naturel régional

.III Les pistes de l'après-2013

Les principes de base ont été donnés par la Commission, *via* la communication de novembre 2010. Nous sommes partis des nombreuses contributions des différents acteurs. Le calendrier a été repoussé. Le projet de texte ne sera pas prêt pour juin mais pour l'automne, la discussion actuelle portant pour l'essentiel sur le budget.

Nous travaillons sur plusieurs pistes :

- maintien d'une politique agricole forte et des deux piliers ;
- maintien de l'ICHN dans le second pilier ;
- légitimité du soutien *via* le verdissement du premier pilier.

Une aide du premier pilier peut venir aider les zones sous contrainte environnementale.

La question du verdissement est essentielle. Pour modifier les systèmes d'exploitation de manière globale, les aides du premier pilier (8 à 9 milliards d'euros par an) sont essentielles. Le premier pilier semble souvent être « sanctuarisé » qui ne permettrait pas d'accompagner une agriculture plus durable. Il ne faut cependant pas l'oublier.

Un certain nombre d'Etats-membres avaient d'abord estimé que les mesures du verdissement ne devaient pas être hébergées dans le premier pilier. La commande politique est un verdissement dans le premier pilier, mais nous attendons des mesures simples, qui ne soient pas pluriannuelles, le premier pilier étant une aide annuelle. Il est trop compliqué d'introduire aujourd'hui de la pluri-annualité dans le premier pilier. Le premier pilier représente 420 000 bénéficiaires. Les MAET comptent 18 000 bénéficiaires. Nous ne pouvons pas être très exigeants en termes d'engagement environnement. Figurent aujourd'hui sur la table de travail plusieurs pistes pour construire ce verdissement, ce travail reste à un stade technique et inter-ministériel et n'a pas fait l'objet de concertation avec les principaux acteurs. La Commission européenne, elle, souhaite un verdissement plus ambitieux.

La question du verdissement impacte directement les outils agro-environnementaux du second pilier :

- En fonction de son amplitude, il peut y avoir un basculement de certaines aides types MAE de base ou d'entrée de gamme
- Le verdissement peut impacter la frontière avec la conditionnalité.
- Maintien de mesures types MAE dont les MAET.
- Réflexion en cours sur les évolutions des MAE et notamment des MAET.

Les réflexions actuelles portent sur :

- le renforcement du soutien aux zones de montagne (rapport Blanc)
- la rupture de la dualité de la PHAE (soutien économique / environnemental) ;
- la construction d'une MAE Herbe à obligation de résultats, plus ciblée, dans les zones de déprise « herbe » ;
- la construction d'une MAE Système : pour les systèmes extensifs, Grandes cultures, etc. ;
- le maintien des MAET actuelles pour stabiliser et apporter une meilleure lisibilité des outils

.IV Limites et freins constatés

Nous travaillons sur le maintien des MAET mais avec des évolutions suite aux freins et limites constatés :

- Limites du raisonnement à la parcelle ;
- Développement de l'approche système ;
- Question du zonage ;
- Question des enjeux (limite du raisonnement de l'enjeu unique) ;
- Approfondissement du diagnostic, de l'accompagnement et du conseil ;
- Question essentielle de la mise sous contrainte environnementale.

.V Conclusion

Tout dépendra du budget.

Dans la transformation du modèle agricole, l'effet levier est à rechercher sur les aides du premier pilier. Nous avons déjà constaté des inflexions (bilan de santé, verdissement, convergence des DPU (*Droits à paiement unique*), etc.).

La question de la stabilité des marchés, prix et revenus des exploitants et de leur compétitivité est essentielle.

La territorialisation est un sujet en lien avec les autres fonds structurels.

Pour les enjeux environnementaux, il faut une stabilité des outils avant d'en inventer de nouveaux.

Pierre CHATELON

**Stagiaire, Bureau des actions territoriales et agro-environnementales (BATA),
MAAPRAT**

Le but de mon stage est d'évaluer l'impact prévisionnel de la réforme en cours de la PAC sur les systèmes d'élevages herbagers de montagne et de proposer des orientations.

Je mène une étude de terrain sur les diverses réformes de la PAC et leurs impacts sur les exploitations agricoles, en termes économiques, environnementaux et d'aménagement et d'occupation du territoire.

J'ai pu observer l'impact du bilan de santé 2010, très positif pour les régions de montagne.

L'étude est menée dans le Parc du Massif des Bauges, territoire moteur pour un certain nombre de mesures, en particulier la MAET Prairies Fleuries. Il s'agit d'observer comment les aides impactent le revenu des agriculteurs et leur façon de travailler selon les surfaces qu'ils valorisent, et donc comment la future politique agricole pourra influencer sur les différents systèmes de production.

Un intervenant

Il existe un principe pollueur/payeur, inscrit dans la loi. N'est-il pas appliqué ?

Rik VANDERERVEN

Un tel effort sera demandé aux exploitants qu'en l'absence d'incitations financières, il est peu probable qu'ils s'investissent dans la prévention de la pollution.

Un intervenant

Nous en sommes aujourd'hui au quatrième plan sur les nitrates !

Bruno JOSNIN

Un outil prévoit que nous passons du volontariat à l'obligation.

Rik VANDERERVEN

Nous n'avons aujourd'hui aucun positionnement politique sur la mise en place de l'indemnité compensatoire de contrainte environnementale (ICCE). Plusieurs outils peuvent être utilisés outre l'ICCE.

Je suis persuadé que les Préfets signeront les arrêtés de mise sous contrainte environnementale lorsque nous aurons clarifié la question des accompagnements financiers mis en place pour accompagner les exploitants.

Bruno JOSNIN

Captage grenelle.

Une intervenante

Il est dit que pour les captages Grenelle, des mesures volontaires suffisantes sont nécessaires. Où le curseur est-il placé sur cette notion ?

Un intervenant

Il s'agit d'un degré de réalisation et de mise en œuvre des engagements pris et des objectifs fixés.

Philippe POINTEREAU

Quel bilan avez-vous tiré de la dernière programmation ? Comment corrigerez-vous les éventuels problèmes avec la prochaine programmation ?

Rik VANDERERVEN

L'évaluation du PDRN ne peut pas tout corriger. Elle intervient alors que nous avons déjà mis en place la programmation 2007-2013. Il nous avait été reproché d'avoir une politique insuffisamment claire, avec une atomisation des différents contrats sur les territoires. Ces « biais » ont été corrigés dans la nouvelle programmation. Autant pour certaines mesures liées à l'enjeu de biodiversité, l'efficacité des mesures mises en œuvre apparaît plus facile à évaluer, a contrario pour des mesures de reconquête de la qualité de l'eau les temps de réponse étant longs entre pression environnementale et actions correctives, il est difficile d'évaluer l'impact de la MAE. Il est vrai que nous pêchons un peu quant à la mise en place d'indicateurs d'évaluations au moment de la construction de la mesure.

Bruno JOSNIN

Il est important de développer les indicateurs sur la biodiversité.

Rik VANDERERVEN

La difficulté est qu'il manque dans notre outil un indicateur d'évaluation, notamment sur la biodiversité banale en effet.

Un intervenant

Pendant la période des CTE, les territoires pouvaient bénéficier d'un financement en animation pour s'investir sur cette politique. Quelle est la plus-value des MAET ?

Rik VANDERERVEN

Il existe aujourd'hui des financements pour l'animation. Il n'y a cependant pas de crédits pour financer des études en matière d'évaluation. La ligne de financement des porteurs de projets est aujourd'hui souvent captée par les projets Bio. Au niveau national, nous mobilisons sur ce sujet 2,7 millions d'euros.

Les DRAAF ont les moyens de faire de la fongibilité. Par ailleurs, elles ont la possibilité de prélever sur les crédits d'intervention pour financer les actions d'animation des territoires, enjeu essentiel à la réussite des mesures, on l'a vu précédemment.

France DRUGMANT

Nous sommes assez d'accord avec votre choix de favoriser la continuité.

Vous avez parlé de sortir les MAE de Natura 2000. Dans le Jura on a vu qu'une même parcelle pouvait être coupée en deux et financée partiellement par Natura 2000. Néanmoins, aurons-nous les moyens financiers de sortir de Natura 2000 ?

Rik VANDERERVEN

Nous pouvons, réglementairement, sortir du zonage de Natura 2000. (hors financement FEADER et MAAPRAT) C'est un frein identifié et nous allons voir comment nous ferons évoluer les outils pour la PAC de l'après 2013.

France DRUGMANT

L'obligation de résultat nous tient à cœur. Est-il envisageable que d'autres mesures à obligation de résultats soient mises en place, après la MAE Prairies fleuries ?

Rik VANDERERVEN

Nous réaliserons un travail de relecture des engagements. Nous travaillons sur ces sujets pour qu'ils soient pris en compte dans le cadre du verdissement. Nous devons réfléchir sur des approches plus globales. L'obligation de résultats est difficile à mettre en œuvre.

Le MEDDTL avait lancé un appel à projets pour retenir des territoires hors Natura 2000 pour obligation de résultats dans les zones humides. Des actions sont déjà menées en Natura 2000. Nous souhaitons lancer une dynamique hors de cette zone. Nous avons proposé la MAE Zones Humides déjà existante.

La Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) et la certification environnementale des exploitations agricoles (HQE)

Bruno JOSNIN
Direction de l'Eau et de la Biodiversité, MEDDTL

.I La Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB)

Au vu du bilan de la SNB précédente et du contexte international, la SNB, qui sera présentée le 19 mai 2011 par la Ministre, a été révisée pour la période 2011-2020.

Volet biodiversité de la Stratégie nationale du développement durable, la SNB articule également les engagements européens et internationaux (Nagoya) de la France.

Le constat partagé de la non-atteinte des objectifs de stopper l'érosion de la biodiversité en 2010, et les difficultés d'appropriation par l'ensemble des acteurs, ont conduit à mettre en œuvre une démarche de co-construction afin de mobiliser les acteurs publics et privés sur des objectifs transversaux.

La démarche se veut évolutive afin de permettre une amélioration continue des dispositifs.

20 objectifs précis ont été déterminés, et notamment :

- des objectifs généraux de sensibilisation en amont sur la notion de biodiversité ;
- des objectifs plus opérationnels de préservation des espèces et de la diversité, en lien notamment avec la Trame Verte et Bleue ;
- des objectifs plus centrés sur l'intégration des objectifs de biodiversité fonctionnelle dans l'ensemble de la chaîne économique, afin de favoriser les innovations et de développer les jeux d'acteurs en matière économique.

Un objectif central est que la Stratégie nationale pour la biodiversité s'articule avec l'ensemble des politiques existantes, européennes et internationales, les projets publics et les projets privés. Il existe un lien fort avec les objectifs de la Trame Verte et Bleue dans la déclinaison au niveau régional.

Un bloc d'objectifs concerne enfin la recherche pour développer les connaissances, les diffuser et améliorer l'expertise au service de l'action.

Concrètement, la SNB entrera en œuvre le 19 mai 2011.

Il sera alors possible d'adhérer à la SNB et de s'engager dans une démarche d'appropriation, de promotion et de diffusion des stratégies de préservation de la biodiversité.

Des engagements volontaires estampillés « SNB » pourront prolonger cette démarche en présentant dans un cadre commun et selon des critères minimaux des programmes d'actions.

Les dispositifs d'engagement seront développés en concertation avec les parties prenantes. Des fiches ont été pré-élaborées pour servir de base de discussion. Les groupes de travail pourront donc démarrer rapidement.

.II Certification environnementale des exploitations agricoles

Il existe trois niveaux de certification.

Le premier concerne des pré-requis ; il a l'intérêt de mettre en place un auto-diagnostic.

Le deuxième niveau doit permettre d'engager une masse importante d'agriculteurs dans une démarche de progrès, vers l'agriculture durable. Ce niveau de certification s'articule autour de quatre piliers, avec des objectifs de moyen. Une certification collective peut être mise en place, avec un contrôle interne assuré par un organisme intermédiaire entre les organismes certificateurs et l'exploitation, mais des audits directs auprès d'un échantillon représentatif d'exploitations resteront nécessaires.

Au niveau 3 (la haute valeur environnementale, HVE), les exigences environnementales sont plus élevées et font l'objet d'obligations de résultats. L'option A est axée sur des thématiques analytiques similaire au niveau 2. L'option B mobilise des indicateurs synthétiques qui ont un peu évolué depuis le COMOP en 2009, afin d'intégrer un critère sur les surfaces en prairie permanente.

Le décret relatif à l'organisation du dispositif sera publié d'ici le 30 juin 2011.

Il a été souvent question d'agriculture de qualité dans les discussions. La certification environnementale peut représenter une référence en matière environnementale, de haut niveau pour la HVE et une exigence « minimale » pour son niveau 2. Il pourrait ainsi être demandé que les exploitations soient au minimum certifiées de niveau 2, et ensuite ajouter des critères propres aux spécificités d'un territoire.

Philippe GIRARDIN

Dans ce nouveau système, l'agriculteur sera obligé de payer plus pour obtenir une certification qu'il ne pourra pas valoriser sur ses produits.

Bruno JOSNIN

La certification environnementale permet une réelle valorisation au niveau de l'exploitation dès le niveau 2.

Un intervenant

Un retour sur investissement sera indispensable pour motiver les agriculteurs.

Bruno JOSNIN

Cette démarche doit être accompagnée d'actions pédagogiques pour inciter les exploitants à entrer dans l'agriculture durable. Cet outil permet d'entrer dans cette démarche incontournable en étant accompagné.

Un intervenant

Y a-t-il une possibilité d'afficher pour le niveau 3 ?

Bruno JOSNIN

La HVE est une mention valorisante qui peut être utilisé au niveau de l'exploitation ou du produit (produit « issu d'une exploitation HVE »).

Marie-Julie PARAYRE

La HVE niveau 2 peut servir de support pour la Marque Parc. Vous ajoutez donc un critère de qualité dans la Marque Parc.

Bruno JOSNIN

HVE porte avant tout des notions de qualité environnementale, et peut donc servir de base pour une démarche axée sur la qualité.

Un intervenant

Des moyens de communication seront-ils déployés ?

Bruno JOSNIN

L'enjeu de la communication sera effectivement essentiel.

Perspectives de coopération entre les PNR et l'INRA

Amédée MOLLARD

Economiste de l'environnement, Chercheur, INRA Grenoble, Chargé de mission pour renforcer le potentiel de coopération avec les Parcs Naturels

L'INRA m'a chargé le 31 mars dernier d'une mission visant à analyser et explorer ce que pourraient être les attendus et les modalités du développement de relations partenariales entre l'INRA et les Parcs Naturels. Côté recherche, l'enjeu est d'accroître le potentiel de coopération avec la recherche, en particulier d'approfondir des échelles d'actions territoriales intermédiaires entre l'exploitation agricole et la région, où se forment les socio-agrosystèmes et où se posent des questions clés d'intégration des approches relevant de l'agro-écologie.

L'INRA comprend un peu plus de 9 000 personnels permanents, dont près de 2 000 chercheurs répartis dans 19 centres de recherche. Il est organisé autour de 3 thèmes "agriculture, alimentation et environnement". C'est dire la proximité avec les préoccupations de ce séminaire et plus largement avec les centres d'intérêt des Parcs. Un des objectifs de ma mission est de mutualiser les expériences de coopérations existantes entre les Parcs et des équipes de recherche des centres INRA, de les rendre plus efficaces et de susciter éventuellement de nouveaux partenariats. Cela pourrait aussi faire émerger de nouvelles questions scientifiques et de nouveaux terrains de recherche, en précisant les modalités d'interactions dans le cadre de nos missions respectives. A terme, cela devrait se traduire par une convention permettant de formaliser et faciliter ce partenariat avec les Parcs Naturels.

Après ma discussion avec Pierre Weick le 13 mai (après mon intervention), nous avons convenu que dans un premier temps nous allons envoyer un courrier commun à tous les Parcs pour leur annoncer ce projet de partenariat INRA-PNR, en indiquant ses grandes lignes et en lançant une première enquête rapide pour dresser un état des lieux des relations actuelles des Parcs avec la recherche : présence existante de chercheurs dans les Conseils scientifiques (disciplines concernées), existence éventuelle de projets de recherche basés sur une coopération INRA - PNR (thèmes traités et moyens mobilisés), principaux centres d'intérêt et questions de recherche actuelles qui intéressent les PNR. Une fois ces informations réunies, il s'agirait alors d'organiser une réunion commune de bilan des informations récoltées entre les représentants les plus concernés de nos deux institutions et d'établir un premier projet de partenariat à partir d'une note de travail initiale qui préciserait les questions à traiter, les modes de coopérations proposés, etc.

Voici les coordonnées où je peux être contacté :

Amédée Mollard, Directeur de recherche,
UMR GAEL, INRA – Université Pierre Mendès France
BP 47, 38040 GRENOBLE Cedex 09
Tel direct 33 (0)4 76 82 54 37
Tel Secrét. 33 (0)4 56 52 85 62
Fax : 33 (0)4 76 82 54 55
mail : amedee.mollard@grenoble.inra.fr

Les Plans Climat Energie Territoriaux (PCET)

Sarah MARTIN

**Ingénieur, Chargée des approches territoriales au sein du Service Agriculture et Forêts,
ADEME**

Les PCET ne sont pas spécifiques à l'agriculture. Nous avons constaté que, sur un certain nombre de territoires ruraux, les émissions de GES de l'agriculture pouvaient représenter plus de 50 % des émissions globales du territoire.

Les PCET ont vocation à réunir un certain nombre d'actions et à les mettre en cohérence, de manière transversale.

Il existe deux niveaux d'implication des Parcs dans les plans climats : le PCET peut être conduit sur le territoire du Parc en tant que porteur du PCET ou des chargés de missions du Parc peuvent participer à l'élaboration du plan climat d'une collectivité territoriale.

L'enjeu est politique. Il s'agit de diviser les émissions de GES par 4 à horizon de 2050. Pour cela, la somme des réponses locales fera le résultat planétaire.

L'enjeu est également économique. Il faut anticiper la fin du « pétrole pas cher » pour assurer la continuité du service public et l'attractivité du territoire.

Les finalités du PCET sont :

- L'atténuation, c'est-à-dire la réduction des émissions de GES et des consommations d'énergies, avec le recours aux énergies renouvelables ;
- L'adaptation, c'est-à-dire la réduction de la vulnérabilité du territoire et son adaptation à l'évolution du climat.

Mettre en place un PCET, c'est :

- Se situer par rapport aux ambitions européennes et nationales ;
- Déterminer des objectifs chiffrés adaptés au territoire et en phase avec les objectifs régionaux ;
- Intégrer la question climat / énergie dans l'ensemble des décisions en évitant la simple mise bout à bout d'actions déjà lancées.
- Assurer une gouvernance locale ouverte et participative.

En octobre 2010, une vingtaine de Parcs naturels régionaux avaient déjà un PCET engagé de façon volontaire.

L'ADEME se propose d'être un centre de ressources sur les plans climats et propose un site Internet offrant de nombreuses informations et des outils techniques, capitalisant toutes les expériences, etc. : www.pcet-ademe.fr.

ClimAgri

Sarah MARTIN

**Ingénieur, Chargée des approches territoriales au sein du Service Agriculture et Forêts,
ADEME**

.I Une démarche de territoire

ClimAgri est un outil de diagnostic des consommations d'énergie et des productions de GES pour l'agriculture à l'échelle des territoires.

Le Bilan Carbone® se situe à l'échelle de l'entreprise. Il existe également un bilan carbone du territoire. Sur la filière, on réalise des analyses de cycles de vie.

Sur l'Agriculture, Dia'terre® est à l'échelle de l'exploitation et ClimAgri® se situe à l'échelle du territoire.

Cette démarche permet de réunir les partenaires autour des enjeux Energie et GES pour l'agriculture et la forêt (responsables locaux, élus, représentants des milieux agricoles et forestiers, experts).

Elle permet en outre de réaliser un bilan territorial chiffré afin de :

- Comprendre les enjeux agricoles et forestiers du territoire.
- Identifier les priorités d'action, en fonction des leviers d'action disponibles, et à différentes échelles de temps.
- Réaliser des simulations d'action.

Enfin ClimAgri aide à la construction d'un plan d'action (Plan Climat Energie Territorial, stratégies locales, etc.).

.II Les principes de l'outil

En entrant les données de caractéristiques agricoles du territoire, on obtient ses consommations d'énergie, ses émissions de GES, etc. Ces données sont mises en parallèle avec la production agricole et forestière et une approche du stockage du carbone sur le territoire est effectuée.

ClimAgri n'est pas un outil d'inventaire précis, il est conçu dans une logique d'analyse de cycle de vie : les intrants et les imports sont pris en compte. Il ne s'agit pas non plus d'un outil de comparaison entre territoires car, selon les territoires, certains choix méthodologiques rendent impossible toute comparaison.

ClimAgri est plutôt un outil d'aide à la décision.

En 2009-2010, nous avons testé la pertinence de l'outil ClimAgri sur 12 sites, à différentes échelles de territoires, et avec différents porteurs de projet : Chambres d'agriculture, l'ADEME, etc. Il s'agissait de caler l'outil en termes de résultats, de vérifier qu'il répondait à une demande, et de tester son potentiel.

L'expérimentation a permis de constater que ClimAgri était un outil pertinent pour mobiliser les acteurs sur les enjeux de climats et initier la réflexion autour d'un plan d'action.

.III Diffusion de ClimAgri

Une journée technique de restitution de l'expérimentation et de lancement de la démarche est prévue le 16 septembre 2011 à Paris.

Nous avons décidé de ne pas laisser l'outil en « libre service », car son usage nécessite une certaine maîtrise de l'outil et des connaissances agricoles pointues. Nous formerons une quarantaine d'experts à l'utilisation de cet outil.

Capitaliser les expériences nous paraît essentiel.

Une intervenante

Quelle est l'articulation entre le PCET et ClimAgri ?

Sarah MARTIN

ClimAgri permet de réaliser le diagnostic du territoire en termes d'émissions de GES et de consommation d'énergie.

Un intervenant

ClimAgri n'est pas seulement un bilan carbone, car il est suivi de premières propositions de programmes d'action sur la partie activités forestières et agricoles.

Nous intégrons à notre bilan carbone 2011 plusieurs activités dont l'agriculture. Quelle sera l'amélioration proposée par ClimAgri ? Pourra-t-il être intégré dans le bilan Carbone territoire ?

Sarah MARTIN

ClimAgri ne sera pas intégré dans le bilan carbone territoire. Le bilan carbone territoire prend en compte l'ensemble des territoires et des secteurs d'activités. ClimAgri permet d'aller plus loin sur la partie agricole (détail des itinéraires techniques, etc.) et de coller à la réalité de ces territoires. Le bilan carbone ne fournit que les grandes masses. L'intérêt de ClimAgri est également d'impliquer les acteurs dans la recherche des données et des facteurs importants qui permettent de réduire les GES, pour qu'ils s'approprient l'outil et la démarche.

Michel JABRIN

Quel est le coût d'utilisation ?

Sarah MARTIN

L'ADEME ne facturera pas de droit ou de licence d'utilisation. Les experts à qui nous confierons l'utilisation de ClimAgri factureront leur prestation. Nous lancerons un appel à candidatures pour choisir les experts que nous formerons.

Un intervenant

Vous n'avez pas parlé des données par échelle de territoire.

Sarah MARTIN

L'expérimentation a été menée à l'échelle d'un canton, sur cinq exploitations : il s'agit de la limite entre l'échelle exploitation, et l'échelle territoires. L'expérimentation a montré l'intérêt de l'échelle régionale, mais également des territoires de projets.

Concernant la collecte des données, elle est d'autant plus facile que le territoire respecte un découpage administratif, car dans ce cas il existe des données. Sinon, il faut utiliser les dires d'experts. Un Comité de pilotage décide des données que l'on retient.

L'aspect « circuits courts » n'est pas pris en compte dans ClimAgri : nous nous arrêtons à ce que la ferme produit, sans considérer le transport jusqu'au lieu de consommation.

S'agissant de la question des incertitudes, on se trompe moins à grande échelle qu'à petite échelle. L'intérêt est de comparer une situation existante à un futur, le passage à 20 % d'exploitations en bio par exemple.

L'outil a beaucoup évolué. Il s'agit avant tout d'un moyen de mobiliser les acteurs. Le résultat n'est pas anecdotique. L'objectif n'est néanmoins pas de déterminer combien de GES émet chaque région.

Liste des participants

Nom	Prénom	Fonction	Organisme	E-mail
ADAM	Stéphane	Coordination et Développement économique	Fédération des Parcs	sadam@parcs-naturels-regionaux.fr
AMBROISE	Régis	Chargé de mission paysage	MAAPRAT	regis.ambroise@agriculture.gouv.fr
ANSSEAU	Ludivine	Chargée de mission Bois énergie	Parc Avesnois	ludivine.ansseau@parc-naturel-avesnois.com
BAYEUR	Cécile	Chargée de mission Agriculture	Parc des Vosges du Nord	c.bayeur@parc-vosges-nord.fr
BOURBIER	Julien	Technicien Environnement	Parc du Vexin Français	j.bourbier@pnr-vexin-francais.fr
BOUSSOU	Véronique	Chargée de mission Agriculture et forêts	Parcs nationaux de France	veronique.boussou@parcnational.fr
BOUTIN	Mathieu	Chargé de mission environnement	Parc Caps et Marais d'Opale	mboutin@parc-opale.fr
CAGNARD-TRIPLET	Axelle	Chargée de mission Agriculture	Parc Caps et Marais d'Opale	atriplet@parc-opale.fr
CHATELON	Pierre	Stagiaire MAAPRAT-Bauges		p.chatelon@parcdesbauges.com
CHAVY	Dominique	Responsable Mission Patrimoine naturel	Parc du Verdon	dchavy@parcduverdon.fr
COMBADIÈRE	Wilfrid	Chargé de mission Agriculture Durable	Parc Loire Anjou Touraine	w.combadiere@parc-loire-anjou-touraine.fr
COMPTE	Lucien	Chargé de mission Agriculture	Parc du Livradois Forez	l.compte@parc-livradois-forez.org
CORBEAUX	Aline	Chargée de mission Espaces naturels remarquables	Parc du Morvan	aline.corbeaux@parcdumorvan.org
COSTOMIRIS	Delphine		Fédération des Parcs	dcostomiris@parcs-naturels-regionaux.fr

Nom	Prénom	Fonction	Organisme	E-mail
DELORME	Nicolas	Animateur Installation Foncier	Parc du Livradois Forez	n.delorme@parc-livradois-forez.org
DOLIER	Yolande	chargée de mission agriculture	Parc Normandie -Maine	yolande.dolier@parc-normandie-maine.fr
DOUSSIÈRE	Marc	Chargé de mission Agriculture	Parc du Verdon	MDOUSSIÈRE@parcduverdon.fr
DRUGMANT	France	Chargée de mission Agriculture	Fédération	fdrugmant@parcs-naturels-regionaux.fr
DUPONT	Fabien	Chargé de mission Natura 2000	Parc Ballons des Vosges	f.dupont@parc-ballons-vosges.fr
DUSFOUR	Ghislaine	Stagiaire	Parc du Verdon	ghislainedusfour@hotmail.fr
ELLEAUME	Antoine	Chargé de mission	Eco-Pertica	ecopertica@gmail.com
FILIPPE	Delphine	Animatrice de contrat de bassin	Parc du Vexin Français	d.filipe@pnr-vexin-francais.fr
GALAND	Nathalie	Chargée de mission Agriculture	Parc des Alpilles	agriculture@parc-alpilles.fr
GENTY-MEZEI	Ilona	Chargée de mission Agriculture	Parc du Massif des Bauges	i.mezei@parcdesbauges.com
GIRARDIN	Philippe	Président	Parc Ballons des Vosges	ph.girardin@lapoutroie.net
HAMON	Claire	Chargée de mission Trame verte et bleue	Fédération des Parcs	chamon@parcs-naturels-regionaux.fr
JABRIN	Michel	Chargé de mission Agriculture	Parc Pilat	mjabrin@parc-naturel-pilat.fr
JOSNIN	Bruno		MEDDTL	
LANGLOIS	Jean-Luc	Chargé de mission Agriculture	Parc du Vercors	jean-luc.langlois@pnr-vercors.fr
LARBODIÈRE	Ludovic	Chargé de mission climat	MAAPRAT	ludovic.larbodiere@agriculture.gouv.fr
LAUREAU	David	Bureau des ressources naturelles et de l'agriculture	MEDDTL	David.Laureau@developpement-durable.gouv.fr

Nom	Prénom	Fonction	Organisme	E-mail
LEMAIRE	Maxime	Chargé de mission planification et paysage	Parc Caps et Marais d'Opale	mlemaire@parc-opale.fr
MARTIN	Sarah	Ingénieur	ADEME	sarah.martin@ademe.fr
MATYKOWSKI	Isabelle	Directrice Adjointe	Parc Scarpe Escaut	i.matykowski@pnr-scarpe-escaut.fr
MAUREL	Mylène	Chargé de mission Agriculture	Parc Luberon	mylene.maurel@parcduluberon.fr
MOLLARD	Amédée	Chercheur	INRA	amedee.mollard@grenoble.inra.fr
MONCAMP	Maxime	Ingénieur Agriculture	ADEME Basse Normandie	maxime.moncamp@ademe.fr
MOUGET	Thierry	Chargé de mission biodiversité gestion de l'espace	Fédération des Parcs	tmougey@parcs-naturels-regionaux.fr
MOUTET	Philippe	Chargé de mission Energie	Fédération des Parcs	pmoutet@parcs-naturels-regionaux.fr
NAULIN	Hervé	Chargé de mission	Parc Caps et Marais d'Opale	HNAULIN@parc-opale.fr
PETIT	Pauline	Stagiaire	FNAB	ppetit@fnab.org
PARAYRE	Marie-Julie	Chargée de mission Agriculture, gestion de l'espace	Parc du Haut Languedoc	agriculture@parc-haut-languedoc.fr
PIERRE	Odile	Chargée de mission Développement	Parc Marais du Cotentin et du Bessin	opierre@parc-cotentin-bessin.fr
POINTEREAU	Philippe	Consultant	Solagro	philippe.pointereau@solagro.asso.fr
SANAA	Nicolas	Chargé de mission Habitat et Urbanisme	Fédération des Parcs	nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr
VANDERERVEN	Rik	Chef de bureau	MAPRAT/ DGPAAT/ SDEA/BATA	rik.vandererven@agriculture.gouv.fr
VANSTEELANT	Jean-Yves	Chargé de mission agri-environnement	Parc du Haut Jura	jy.vansteelant@parc-haut-jura.fr

Nom	Prénom	Fonction	Organisme	E-mail
VIVIER	Anne	Chargée de mission Agriculture	Parc Lorraine	anne.vivier@pnr-lorraine.com
WEICK	Pierre	Directeur	Fédération des Parcs	pweick@parcs-naturels-regionaux.fr

Sigles utilisés

ADEME: *Agence* de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
Agrifaune: Projet national français qui vise à prôner une **agriculture** respectant la **faune** sauvage
AMAP: Association pour le maintien d'une agriculture paysanne
AOC: Appellation d'Origine contrôlée
BATA: Bureau des actions territoriales et agro-environnementales
BCAE: *Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales*
CAB: conversion à l'agriculture biologique
CASDAR: compte d'affectation spéciale développement agricole et rural
CBNPMP: Conservatoire botanique national des Pyrénées et Midi-Pyrénées
CUMA: Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole
DDT: Direction départementale des territoires
DPU: Droits à paiement unique
DRAAF: *Direction* régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
FNPNR: Fédération nationale des Parcs Naturels régionaux
GES: Gaz à effet de serre
HVE: *Haute Valeur Environnementale*
HVN: Haute valeur naturelle
IAE: Infrastructures Agro-Ecologiques
ICCE: indemnité compensatoire de contrainte environnementale
IFT: Indicateurs de fréquence des traitement
INRA: institut scientifique de recherche agronomique
MAAPRAT: Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement
MAE: mesure agro-environnementale
MAEt mesure agro-environnementale territorialisée
MEDDTL: Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement
OPA: Organisation-Professionnelle-Agricole
PAC: Politique Agricole Commune
PAEN: Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels
PCA: Promotion collective agricole
PCET: Plans Climat Énergie Territoriaux
PDRN: programme de révision du Plan de Développement Rural National
PHAE: *Prime* herbagère agroenvironnementale
PLU: Plan local d'urbanisme
PRM: Protection des races menacées
PRV: protection des ressources végétales
SAFER: Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural
SFEI: Système fourrager économe en intrants
SNB: Stratégie nationale pour la biodiversité
SOQ: Signes Officiels de Qualité
UICN: Union Internationale pour la Conservation de la Nature
ZAP: Zone Agricole Protégée

Avec le soutien de :



www.parcs-naturels-regionaux.fr



FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE

9, rue Christiani 75018 Paris

Tél. : 01 44 90 86 20 / Fax : 01 45 22 70 78

E-mail : info@parcs-naturels-regionaux.tm.fr